

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Février 2024

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 23 février 2024

**QUORUM N° 1**

**DELIBERATIONS N°1 A 8**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-TROIS FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame MONFORT, Madame BERNARDINI, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

Monsieur Jean-David MARION.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)  
Madame VERDINO (pouvoir à Madame Sophie MANA)  
Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur Thomas PHILIP)  
Madame GALLART (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)  
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)  
Madame PRESTAT (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)  
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)  
Monsieur MASSUCO (pouvoir à Madame Widad FERJANI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 16/02/2024**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF**

Lecture a été donnée de ce qui suit :





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 23 février 2024

QUORUM N° 2 :

DELIBERATIONS N°9 A 11

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-TROIS FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI,, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame MONFORT, Madame BERNARDINI, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

Monsieur Eric GIRARDO,  
Monsieur Jean-David MARION.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)**

Madame VERDINO (pouvoir à Madame Sophie MANA)  
Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur Thomas PHILIP)  
Madame GALLART (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)  
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)  
Madame PRESTAT (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)  
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)  
Monsieur MASSUCO (pouvoir à Madame Widad FERJANI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 16/02/2024**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF**

Lecture a été donnée de ce qui suit :





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

**SEANCE DU 23 février 2024**

**QUORUM N° 3**

**DELIBERATIONS N°12 A 23**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-TROIS FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame MONFORT, Madame BERNARDINI, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

Monsieur Jean-David MARION.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)  
Madame VERDINO (pouvoir à Madame Sophie MANA)  
Madame PAPAEO (pouvoir à Monsieur Thomas PHILIP)  
Madame GALLART (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)  
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)  
Madame PRESTAT (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)  
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)  
Monsieur MASSUCO (pouvoir à Madame Widad FERJANI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 16/02/2024**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF**

Lecture a été donnée de ce qui suit :







# VILLE D'HYÈRES

---

## LES PALMIERS

### Séance du Conseil municipal du 23 février 2024

#### SOMMAIRE

---

AFFAIRE N°1 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE Rapport Développement Durable de la Commune d'Hyères - année 2023.....	5
AFFAIRE N°2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Débat d'Orientations Budgétaires 2024- Budget principal et budgets annexes.....	14
AFFAIRE N°3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Instauration de la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.....	26
AFFAIRE N°4 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur un emploi permanent - article L.332-8 2° du code général de la fonction publique..	29
AFFAIRE N°5 - Service du Commerce - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du port - Déplacement du marché à l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile..	29
AFFAIRE N°6 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du centre ville - Déplacement partiel du marché à l'occasion du Festival des Cultures Urbaines.....	30
AFFAIRE N°7 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Désaffectation et Déclassement d'une partie du Domaine Public Communal - Avenue de l'Aéroport.....	30
AFFAIRE N°8 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal - STADE DU POUSSET ANDRE DEGGIOANI- 61 Bis allée du Pousset - Autorisation à LA SOCIETE TDF de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la modification d'une antenne existante.....	31
AFFAIRE N°9 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0171 formant le lot n°43 - M. ULRICH Laurent - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	31

AFFAIRE N°10 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0175 formant le lot n°39 - M. et Mme LATAPY - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	32
AFFAIRE N°11 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0288 formant le lot n°136 - SCI YORI - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	32
AFFAIRE N°12 - SERVICE HABITAT - Convention de gestion tripartite relative à la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain. Autorisation donnée à Madame GALLART de signer l'avenant N°5.....	32
AFFAIRE N°13 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BATI - Fourniture d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères - Mise en appel d'offres ouvert.....	33
AFFAIRE N°14 - COMMANDE PUBLIQUE - SPORTS-EDUCATION-JEUNESSE - Transports des élèves des écoles de la ville, des enfants en accueil de loisirs et diverses personnes vers les installations sportives, les lieux culturels et autres excursions - Accord-cadre à bons de commande et Marché mixte - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature.....	34
AFFAIRE N°15 - SERVICE EDUCATION - JEUNESSE - Convention pour une mission de conseil en vue de la désimperméabilisation, restructuration et végétalisation des espaces extérieurs des écoles maternelles de Costebelle, de Françoise Dolto et des Mouettes.....	35
AFFAIRE N°16 - SPORTS - Renouvellement de la convention entre la Ville d'Hyères et la Société M2 Sailing concernant l'amarrage d'un Class 40 au sein du Port d'Hyères Saint-Pierre.....	36
AFFAIRE N°17 - BATIMENTS - PORTS ET ACTIVITES PORTUAIRES - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Centre Commercial du Nautisme, de la base nautique du port et de ses abords - Résiliation du marché.....	36
AFFAIRE N°18 - CITOYENNETÉ - CIMETIERES - Régularisation du cimetière de Port-Cros - attribution de concessions.....	42
AFFAIRE N°19 - Service des Ports - SERVICE DES PORTS DE PLAISANCE d'HYERES- PORT ST-PIERRE : Exonération totale ou partielle de redevances pour les bateaux participant à différentes manifestations nautiques durant l'année 2024.....	43
AFFAIRE N°20 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Avenant de prolongation de la Convention de Partenariat pour l'utilisation des produits de dragage.....	44
AFFAIRE N°21 - SERVICE DES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES - PORT ST PIERRE : Vente de glaçons, glace pilée, glace carbonique - Fixation des tarifs.....	44
AFFAIRE N°22 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Définition des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables.....	45
AFFAIRE N°23 - DIRECTION GENERALE - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2023.....	47

*(La séance est ouverte à 14 heures, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)*

**M. LE MAIRE** : Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

*(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)*

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je vais désigner comme secrétaire de séance Monsieur Olivier MICALLEF. Il n'y a pas d'opposition ? Il en est donc ainsi décidé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Je donne la parole à Madame BERNARDINI.

**Mme BERNARDINI** : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Chers collègues, c'est avec beaucoup de conviction que Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO et moi-même vous informons que nous nous regroupons au sein du Conseil Municipal.

Nous partageons des valeurs communes de liberté, de justice, de solidarité, de transparence et d'intégrité dans l'intérêt unique de notre ville et de nos concitoyens hyérois.

Notre collaboration renforcée, notre alignement, va nous permettre de travailler de façon efficace et constructive, dans la transparence et le respect de chacun.

Nous interviendrons sur les questions qui nous tiennent à cœur, espérant ainsi un dialogue ouvert et une écoute active de nos propositions, favorisant un climat de confiance et de coopération ouverte à tous. Notre seul but est de servir l'intérêt général et de renforcer le lien de confiance avec la population.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE MAIRE** : Merci. Madame BERNARDINI nous a fait savoir il y a quelques jours qu'elle souhaitait rejoindre le groupe de Madame FERJANI et de Monsieur MASSUCO, dont acte. Donc modification de sa localisation à l'intérieur du Conseil comme elle le souhaitait. Je n'ai pas de commentaire à faire, chacun jugera de la cohérence de la décision. Simplement, en dehors des aspects politiques qui ne m'intéressent pas même si sur l'arc républicain où nous sommes, il y a des proximités plus ou moins évidentes, il y a une petite cohérence à retrouver entre dix années d'avaux pour l'ensemble des décisions prises par la majorité à laquelle appartenait Madame BERNARDINI et, le lendemain, l'adhésion à un groupe qui, presque systématiquement, a été contre toutes les décisions que j'ai pu formuler.

**Mme FERJANI** : Non, on doit prendre deux ou trois interventions lors des Conseils Municipaux, ce n'est pas toutes les décisions.

**M. LE MAIRE** : Je parle de décisions importantes notamment budgétaires, Madame FERJANI. Donc, cela veut dire que soit pendant dix ans, on n'a pas dit ce que l'on pensait et on a souffert en silence, en sa qualité de conseillère régionale, conseillère métropolitaine, deuxième ou troisième de la liste, etc., et présidente de la commission sports avec l'assistance de votre serviteur. Soit peut-être de façon différente, on se trompe aujourd'hui. En matière de cohérence, il y a une difficulté au niveau de l'espace de temps où ces deux attitudes apparaissent. Donc je vous souhaite d'être heureuse comme cela, il n'y a pas de problème.

**Mme BERNARDINI** : Ce n'était pas il y a dix ans, c'était aux dernières élections et je vous ai fait part de tout ce que j'avais à vous dire.

**M. LE MAIRE** : Vous m'avez fait part un jour du fait que vous souhaitiez quitter la majorité municipale pour pouvoir être candidate en 2026, je veux dire que c'est quand même significatif. Vous vouliez la parole, Madame ?

**Mme TROPINI** : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je souhaite prendre la parole en ce début de Conseil pour évoquer un événement qui, en son temps, a marqué notre ville. Ce dimanche 25 février marquera le triste anniversaire de la disparition de notre député Yann PIAT, cruellement assassinée il y a 30 ans.

Cette tragédie a laissé une empreinte indélébile dans l'histoire de notre République, car c'était la première fois qu'une femme élue députée était victime d'un tel acte. Il y a 30 ans, des politiciens de tous horizons ainsi que l'ensemble des Français, et particulièrement les Hyérois, étaient profondément choqués par ce drame.

Que l'on partage ou non les convictions politiques de cette élue, nous ne pouvons qu'être unis en ces circonstances tragiques, car l'attaque contre la représentativité des élus du peuple était d'une violence inouïe. C'était une atteinte à la démocratie et à la représentation nationale.

En mémoire de cette femme engagée, courageuse et également mère de famille, je propose que nous observions tous ensemble une minute de silence.

**M. LE MAIRE** : J'approuve votre proposition en ajoutant une chose. On a longtemps cherché qui avait assassiné Yann PIAT, je ne suis pas sûr qu'on l'ait totalement trouvé même si des personnes ont payé. Mais ce qui a assassiné Yann PIAT, ce sont des rumeurs malveillantes, permanentes, dont elle a fait l'objet. Donc je crois que chacun tirera leçon de ce passé.

*(Une minute de silence est observée en séance)*

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. J'ajoute puisqu'on en est aux commémorations, qu'il y a quelques jours c'était l'anniversaire de la disparition de Léopold RITONDALE. Certains l'ont bien souligné, c'était normal d'abord pour sa fille et dans la continuité républicaine qui, je crois, est une priorité absolue quand on est en responsabilité, c'est vrai que l'on peut saluer l'esprit républicain de Monsieur RITONDALE dont j'ai été un fervent concurrent, sinon adversaire, mais toujours avec



une estime réciproque. Il a fait un certain nombre de choses dans cette commune, notamment sur des équipements publics qui sont encore aujourd'hui d'une très grande utilité et d'actualité. Donc on peut se souvenir du meilleur à chaque fois que l'on doit se rappeler du passé.

**AFFAIRE N°1 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE Rapport Développement Durable de la Commune d'Hyères - année 2023**

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire, Mes chers collègues. Je rappelle le texte de la délibération, mais depuis le temps nous le savons tous, chaque année depuis une loi de 2010, une loi d'engagement national pour l'environnement, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent, préalablement à leurs débats d'orientation budgétaire, présenter un rapport sur la conformité de leurs actions avec le développement durable.

Mais ce que le texte de la délibération ne dit pas, c'est que cet engagement national est l'effet d'un engagement autrement plus vaste qui n'est ni local, ni communal, ni national, mais qui est international, celui des Nations unies. Autrement dit, le développement durable n'est un sujet ni local, ni communal, ni national, c'est un sujet planétaire, donc la charge est lourde. J'ajoute que cet engagement est le signe d'un changement d'époque. Depuis la fin du vingtième siècle, nous vivons tous sous le double signe du développement durable et du dérèglement climatique, il y a le monde d'avant et le monde d'après. Nous avons le sentiment d'être à la fin du monde d'avant et au début du monde d'après, dans un intervalle qui est plutôt inconfortable à tous égards, politiquement et humainement.

S'il fallait donner un repère pour dater ce changement d'époque, il est convenu de donner 1972, ce qui n'est pas très loin, c'est l'année du rapport du Club de Rome sur les limites de la croissance, « Halte à la croissance », a-t-on dit à l'époque. Et cela a un rapport avec notre sujet, car le développement durable fut la réponse apportée à cette alerte, une réponse qui essayait de concilier la croissance avec l'environnement dont les ressources sont naturellement limitées. Ce n'est pas pour m'éloigner du sujet que je le dis parce que ce rapport de 72 a été réédité en 2022, donc c'est tout récent, pour le cinquantième anniversaire dudit rapport et cette réédition l'a été à l'échelle mondiale. Ce qui me permet d'ajouter que ce rapport est aujourd'hui une référence pour la Commission européenne, la vigie et le pilote de l'Union européenne, avec ce qu'il comporte d'invitations à la décroissance avec tous les problèmes que cela peut poser, on le voit aujourd'hui avec l'agriculture en France et en Europe. Le développement durable, qui a été ainsi conçu pour répondre à la difficulté de la croissance dans un monde limité, est aujourd'hui cette norme à laquelle nous nous plions tous, même si les échelles sont parfois disproportionnées, vous allez voir.

Ce rapport se définit en cinq finalités, dont la première est la lutte contre le changement climatique. Il est évident qu'en ce domaine, les actions de la Ville d'Hyères ne peuvent pas avoir beaucoup d'effet sur le réchauffement climatique, c'est une évidence, elles auraient de l'effet si elles étaient partagées par le monde entier, mais ce n'est évidemment pas le cas. Cependant, malgré la disproportion entre la réalité locale et l'enjeu planétaire, ce qui est fait là est bon, est vertueux et profite à la ville d'Hyères, on va le voir avec les autres finalités. Cette année, une petite nouveauté que je dois à Nicolas ROY et à son service ainsi qu'à Pierre LAURENT qui a généreusement contribué à ce rapport, chaque finalité est précédée d'un zoom qui met en avant, parmi toutes les actions qui correspondent, quelque chose de plus emblématique qui peut être retenu, qui donne la couleur de la chose.

La finalité numéro un : lutte contre le changement climatique. Le zoom qui est proposé très simplement, mais très efficacement, est celui qui est fait sur les pistes cyclables à Hyères, vous l'avez page six. Vous avez ce que la Ville d'Hyères a fait sur l'année 2023 en matière de pistes cyclables et c'est une invitation à des comportements qui peuvent être tout à fait compris comme utiles à l'époque qui a changé et à ces nouvelles contraintes. Et en dehors des pistes cyclables qui font le zoom, on peut retenir ce qui relève de la rénovation énergétique, cela a bien entendu à voir avec le climat, même si c'est une échelle qui nous dépasse. Et l'on peut retenir aussi le développement photovoltaïque (page neuf), dont Pierre LAURENT parlera tout à l'heure, où apparaît l'idée d'accélération. J'avoue que le terme « accélération » peut nous interroger sur ce que cela signifie.

La finalité numéro deux : préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Et le zoom qui nous paraît évident est celui sur le Parc national de Port-Cros dont on ne se réjouira jamais assez de la création il y a 60 ans et de ses actions depuis, du climat et de l'esprit qu'il a su insuffler au territoire. Je ne vais pas développer sur le Parc national de Port-Cros, j'ajoute simplement que l'on peut retenir aussi comme action utile à la préservation de la biodiversité, une action en faveur des zones humides à Hyères (page 17). En rappelant que nous accueillons en janvier ou février dernier, la Journée Mondiale des Zones Humides à Hyères.

La finalité numéro trois : cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations. Le zoom tout à fait bienvenu qui s'impose ici est celui sur l'Espace France Services, nous avons inauguré son local au bas du Val des Rougières, il n'y a pas longtemps. Et depuis qu'il existe, cet espace rend de très nombreux services à de très nombreuses personnes avec un public qui est principalement issu des quartiers du Pyanet, du Val des Rougières et du centre-ville. Majoritairement des personnes isolées entre 45 et 65 ans et plus, n'ayant pas ou peu accès au numérique. On pourrait ajouter évidemment que le changement d'époque dont je parlais avec le développement durable et le réchauffement climatique, c'est aussi avec le numérique et avec la dématérialisation de toute chose. Et toujours au niveau de la cohésion sociale, on peut souligner deux autres actions : la Cité Éducative

(page 27) et le Point Justice (page 31), des services qui sont très fréquentés et très utilisés. En 2023, avec une vingtaine de partenaires le Point Justice a accompagné 3 287 personnes avec des problématiques parmi les plus fréquentes : les conflits de voisinage, le droit de la famille (séparation, garde, médiation), le logement bien sûr, les problèmes liés à la consommation, ceux liés aux droits des étrangers.

Finalité numéro quatre, je vous laisse apprécier la portée de son intitulé : l'épanouissement de tous les êtres humains, je ne sais pas qui a proposé cela...

**M. LE MAIRE** : C'est un peu excessif.

**M. CARRASSAN** : L'épanouissement de tous les êtres humains, d'une certaine manière ce n'est pas réel, c'est l'idéal bien sûr, mais...

**M. LE MAIRE** : On n'a pas dit de tous les êtres vivants.

**M. CARRASSAN** : Tu as raison, au niveau de la biodiversité, on aurait pu dire « épanouissement de tous les animaux », de tous les oiseaux chers à Allain BOUGRAIN-DUBOURG qui est très mécontent de la situation qui leur ait faite aujourd'hui. Retour au réel avec l'épanouissement de tous les êtres humains et nous désignons en zoom la restauration scolaire, il n'y a pas d'épanouissement sans une bonne alimentation et la restauration scolaire, sur laquelle veille Edwige MARINO, est à cet égard un exemple.

**M. LE MAIRE** : Qu'est-ce qu'il y a, Madame BURKI ?

**Mme BURKI** : Juste une seconde, nous avons oublié d'approuver le compte-rendu.

**M. LE MAIRE** : On va le faire après, merci.

**M. CARRASSAN** : Le zoom sur la restauration scolaire avec la finalité épanouissement. On peut ajouter ce qui est aussi à distinguer dans le développement, le fait que la Ville d'Hyères a été distinguée dans le classement des 50 villes où il fait bon vivre (page36), Hyères (page 37) est distinguée comme ville sportive et terre de jeux. On peut distinguer aussi en termes d'épanouissement, l'éducation artistique et culturelle qui offre un vaste éventail de possibilités à tous les établissements scolaires. Et pourquoi ne pas ajouter aussi la démoustication, l'épanouissement est plus difficile avec les moustiques.

Dernière finalité : l'économie circulaire, autrement dit les énergies renouvelables d'une certaine manière. Là, le zoom proposé est sur une expérience qui a été tentée en matière de tris et de biodéchets à Porquerolles. Nous avons cela à l'entrée de ce chapitre sur l'économie circulaire. Parmi les choses développées, on peut revenir sur la mention qui est faite du quartier de la Crestade Écoquartier (page 46) qui est en train de prendre corps et de devenir de plus en plus visible et on a hâte qu'il soit complètement vivant avec ses habitants. Et on peut ajouter, c'est une chose qui n'apparaît pas forcément tout de suite, le fait que nous avons inscrit des clauses

environnementales dans les marchés publics, ce qui va effectivement dans le bon sens (page 49).

Ce bref passage, je le complète avec un coup d'œil sur les chiffres, chaque finalité est chiffrée, chaque action est chiffrée.

Pour la lutte contre le changement climatique (page 53), on peut retenir deux indicateurs : consommation électrique des bâtiments municipaux, nous étions à 7 572 mégawatts en 2022 et nous passons à 4 626 en 2023, une baisse très significative. Et la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie des bâtiments municipaux reste à 100 comme l'année dernière.

Finalité deux, quelques indicateurs, c'est vite fait, donc préservation de la biodiversité. En termes de consommation de pesticides chimiques dans les espaces verts, nous restons à zéro. En termes de consommation de bioherbicides dans les espaces verts, nous passons à zéro, nous n'y étions pas l'année dernière. Et en termes de consommation de désherbants chimiques dans les espaces verts, nous restons à zéro.

Finalité trois, cohésion sociale. Personnes renseignées au Point Justice, nous étions à 2 321, nous passons à 3 287, c'est une augmentation considérable. Et les personnes renseignées à France Services, nous étions sur une demi-année 2022 à 1 629 et nous passons à 3 116, ce qui est malgré la demi-année 2022, une très belle augmentation.

Pour l'épanouissement de tous les êtres humains, en l'occurrence les Hyérois, ce sont les chiffres sur le nombre de lecteurs actifs de la médiathèque, 7 124 en 2022 et 7 467 en 2023. Participants aux visites Historico Prestissimo, c'était 211 en 2022, c'est 234 en 2023. Ce sont des activités qui continuent de maintenir une bonne forme.

Un seul chiffre pour la transition vers une économie circulaire. La consommation de papier par les services municipaux était en tonnes de 2 157 500 en 2022 et on passe à 1 883 000 en 2023.

Donc voilà ce petit parcours concernant le développement durable et ce que nous faisons à notre échelle. Mais ce que nous faisons est vertueux et profite à tous les Hyérois comme à la ville d'Hyères.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour ce tour d'horizon complet, cela fait partie des choses qui vont sans dire, mais qui vont peut-être parfois un peu mieux en le disant. Qui veut prendre la parole ? Monsieur MARTIN.

**M. MARTIN** : Oui comme toujours, sur un sujet qui nous occupe par rapport au dérèglement climatique, à savoir la protection du tombolo. On va essayer d'avoir un échange, je l'espère, pas trop tendu, je vais essayer de mesurer mes mots, je vais informer tout le monde en fait, c'est le but d'un Conseil Municipal d'ailleurs.



Je veux juste vous dire que la situation de blocage concernant la protection du tombolo est principalement due à la volonté, la vôtre, d'ériger une digue massive pour protéger ce tombolo. Or, ce projet est pour l'instant retoqué par le ministère, ce n'est pas un ministère spécialement de Khmers verts, c'est un ministère qui fait valoir certains arguments. Par exemple que cette digue massive ne respecte pas le Document stratégique de façade Méditerranée qui est un cadre juridique et technique des ouvrages en mer, et qui dit que ce type d'ouvrage n'est pas compatible dans la situation donnée parce qu'il n'y a pas d'obligation de protéger des personnes, des habitations.

Ensuite le ministère pointe l'absence d'études complémentaires préalables pour mesurer l'impact de cette digue sur l'environnement, notamment sur les herbiers de posidonies, qui sont pour l'instant aussi un barrage naturel contre l'érosion. Comment en effet ne pas réaliser ces études complémentaires avant d'envisager de tels travaux ? Je précise que la digue représente, je crois, quasiment 500 mètres de long sur 30 mètres de large à 110 mètres des côtes, c'est donc un ouvrage massif. Donc à ce titre, il convient quand même de mesurer l'impact qu'elle peut avoir sur l'environnement, je ne dis pas que c'est une mauvaise solution, je dis que c'est un peu comme si l'on décidait de construire une maison sans permis de construire. Il y a quand même des études à mener pour voir si l'ensemble est correct et compatible avec la réglementation en cours. Donc ça, ce sont les points de blocage et je vais évidemment vous parler de notre point de vue sur la question, qui est un point de vue que vous connaissez.

Pour nous, le tombolo pourrait être protégé par un recul programmé du trait de côte, autrement dit, de reculer le trait de côte pour pouvoir mieux s'armer contre les effets... Pardon ? Mais non, ce n'est pas reculer pour mieux couler. C'est une solution moderne de gestion des zones côtières face au dérèglement climatique, ce serait une solution gagnant - gagnant, pourquoi ? Parce qu'elle permettrait au trait de côte de pouvoir retrouver son espace naturel, de diminuer les effets d'érosion, tout en maintenant une route du sel repensée autour des mobilités douces en pleine harmonie avec l'OGS que vous connaissez aussi. J'espère que tout le monde a bien compris pourquoi il y avait des points de blocage. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie également, deux ou trois commentaires en étant aussi courtois que vous. Sur la digue massive, elle n'est pas si massive que cela puisqu'à titre d'exemple, elle est moins longue que beaucoup d'ouvrages qui sont actuellement autorisés à Sainte-Maxime, au Lavandou, à Cavalière. Quand, en son temps, j'étais en débat avec le professeur LACROIX de l'université de Toulon qui a dirigé plusieurs thèses sur le sujet, la controverse était : il ne fait qu'une digue, mais il en faudrait quatre. C'est assez curieux comme il y a une sorte de raisonnement circulaire de ce côté-là.

Deuxième réflexion, la mesure de l'impact, c'est l'objet de l'étude qui a été réalisée. Ce n'est pas moi qui ai décidé de faire une digue, pour vous dire la vérité je suis totalement incompetent en la matière. C'est pourquoi, dans ces cas-là, on essaie de

faire confiance aux cabinets les plus spécialisés, les plus élaborés qui sont d'ailleurs les mêmes que ceux qui sont intervenus pour les villes voisines dans beaucoup d'endroits. Ils ont bien entendu étudié les impacts, les effets de remous et les difficultés qui pouvaient naître de tel ou tel projet, c'est dans l'étude et il suffit de la consulter.

Vous dites qu'il faudrait faire des études complémentaires, bien entendu, encore faut-il nous dire lesquelles. Et la difficulté, c'est que depuis maintenant deux ou trois ans, l'absence de débats ou les réponses allusives du ministère ne prescrivent pas d'études complémentaires précises, mais des études du type : « Faites une étude pour savoir ce qu'il se passe si vous ne faites rien »... On va se promener sur la route du sel et on verra ce qu'il se passe si l'on ne fait rien, c'est-à-dire la certitude d'un impact important dans les années qui viennent et donc les dégâts que l'on peut imaginer.

C'est tout cela qui nous conduit à faire confiance sur le principe à cette étude et dès lors que l'on aura un accord de principe, à lancer une étude de maîtrise d'œuvre qui, elle, doit préciser toute chose. Est-ce que l'arasement est à un mètre, est-ce que la largeur de la jetée est ce qu'elle est, est-ce qu'elle est en géotextile, en récifs coralliens, en béton, je n'en sais rien. Les trois hypothèses figurent d'ailleurs dans l'étude et elles ne sont pas tranchées. Il y a tout un ensemble de choses qui devrait être précisé comme le veut la procédure, une étude fondamentale sur une orientation de principe, et ensuite la maîtrise d'œuvre qui vient préciser les choses. Pour l'instant, nous n'avons pas l'accord sur le principe même si, confiance pour confiance, que ce soit le ministre de l'Écologie, Monsieur BECHU, ou le secrétaire d'État à la biodiversité et à la mer, Monsieur BERVILLE, que l'on a vu il y a quatre jours, il m'a semblé qu'ils étaient quand même très sensibles à l'analyse qui était la nôtre. On nous oppose éventuellement, comme vous venez de le faire, que cette thérapeutique n'est pas adaptée du fait qu'il n'y a pas de population, on a le droit de le faire à Cavalière parce que l'on contient une population, à Sainte-Maxime. Mais l'on peut répondre que lorsque ce sera ouvert, il faudra protéger le tombolo est et là, il y a de la population vers Hyères, et quant à la population, elle peut être humaine ou animale, et j'ajoute enfin que tous les humains qui vont à Giens, éventuellement par la route du sel pour raison de sécurité, méritent d'être protégés.

Donc nous, on a établi le diagnostic pour des raisons de sécurité, de déplacement et d'alimentation de Giens et de la Tour Fondue pour des raisons de biodiversité parce qu'on a un gisement de biodiversité qui est unique au monde et qui fait une partie de la réputation de la ville d'Hyères pour des raisons de spots de glisse. Et pour des raisons d'images simplement parce que, de mon point de vue, c'est un problème de responsabilité publique pour un acteur de dire qu'il faut conserver cette exception de la nature. Je pense que le maire de Chamonix n'a pas envie de voir le Mont-Blanc rétrécir de 1 000 mètres ou l'île de Ré, etc. C'est fondamental pour l'image non pas d'Hyères, non pas de TPM, non pas du Var, mais pour l'image de notre pays.

Donc pour tout cela, nous voulons être acteurs, nous avons proposé cette étude, nous avons ce diagnostic. Ce diagnostic, je conçois que vous ne le partagiez pas pour différentes raisons, mais il a été partagé par pratiquement tous les acteurs de l'environnement que nous avons pu consulter, le Parc national de Port-Cros s'est exprimé, le Conservatoire du Littoral, la LPO notamment pour la protection des oiseaux, etc., sans compter les associations locales et les associations de résidents. Ce que sont venus dire l'autre jour mes collègues de TPM, c'est que le problème n'était pas personnel, il n'était pas Hyérois, il était global parce que quand on va en vacances à Ollioules, la principale préoccupation est de savoir si l'on peut aller à Porquerolles et donc la route du sel est une nécessité, c'est de savoir si l'on peut aller voir les Salins, etc. Donc, c'est un problème qui est fondamental dès que l'on s'intéresse au problème.

Vous nous dites : « Nous, notre stratégie, c'est le recul du trait de côte », où, comment et jusqu'où ? Je ne sais pas et l'inquiétude que j'ai davantage, c'est que même s'il y a un progressif recul, il faut des travaux très importants pour refaire une route à l'intérieur des Salins actuels. Et pour cette route, l'autorisation, ce n'est même pas la peine de se demander si on l'aurait un jour, on ne l'aura jamais parce que les choses sont ce qu'elles sont. Et quand on voit la réticence pour une autorisation pour une réalisation que l'on ne voit pas, qui a très peu d'impact sur l'environnement, uniquement pour des raisons de principe ou de doctrine, je ne crois pas que l'on puisse réaliser une route nouvelle, même s'il s'agit d'un retrait de trait de côte en plein milieu des Salins.

Il y a deux approches, je respecte la vôtre, je défends la mienne, je ne suis pas seul à la défendre et j'espère, comme l'a indiqué le secrétaire d'État à la biodiversité, que l'on va pouvoir rapidement avancer sur le sujet, pourquoi rapidement ? Le problème est plus compliqué chaque année, aujourd'hui c'est de l'ordre de 500 à 800 000 euros ne serait-ce que pour renforcer. Si je vous disais ce que l'on me dit dans le creux de l'oreille, du genre : « Durcissez et ne le dites à personne », je ne suis pas du genre à le faire, donc nous essayons de le faire de façon raisonnable et responsable.

Ce que je veux dire aussi, c'est que pour des études qui ont été terminées en 2017 ou 2018, qui nous ont valu l'unanimité de la Commission de la nature et des paysages 2019 et des personnes ici y étaient, c'est un peu dramatique que le temps de réaction de l'État ne soit pas à la hauteur d'un temps qui est souvent très long, qui est le temps de l'écologie.

Mais on a entendu votre position et je vous remercie de l'avoir exprimée. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame FERJANI.

**Mme FERJANI :** Mesdames et Messieurs, bonjour. Dans la lutte contre le changement climatique, la Ville d'Hyères s'investit pleinement sur divers fronts, et nous saluons ses engagements et ses ambitions. Cependant, il est nécessaire

d'aborder rapidement quelques sujets importants liés à la durabilité, tels que l'artificialisation des sols et la pollution de l'air.

Les épisodes de sécheresse sont plus fréquents qu'auparavant, et leur intensité continuera d'augmenter avec le changement climatique. Le déficit hydrique sévère depuis 2021 observé dans le sud-est de la France, s'est traduit par une sécheresse exceptionnelle dans le département du Var, tant par sa durée que par son ampleur. Cette sécheresse s'est accentuée ces derniers mois avec un hiver particulièrement sec dans le département. Cette situation soulève des questions cruciales sur l'aménagement de notre ville.

La préservation de la nature et des paysages d'Hyères qui ont traversé les siècles est essentielle. L'urbanisation effrénée au service des intérêts financiers risque de compromettre notre principal rempart naturel face au changement climatique. Il est urgent de repenser nos choix d'aménagement pour assurer un avenir durable pour notre ville.

En ce qui concerne la pollution de l'air, les transports représentent une part significative des émissions d'oxydes d'azote, soit environ 80 % des émissions. Il est impératif d'optimiser les modes de déplacements actuels (bus, TER) et pourquoi pas développer de nouveaux modes de déplacements durables sur notre territoire (Vélib, tramway). Les services de transport en commun actuels sont inadaptés à la demande en termes de volume, de fréquence, de trajets, d'horaires et de liaisons. Une offre de mobilité cohérente et ambitieuse apporterait de nombreux avantages, d'une part cela améliorerait significativement la qualité de l'air et d'autre part cela favoriserait la mobilité des demandeurs d'emploi.

Malgré toute la bonne volonté, les nombreux dispositifs et accompagnements mis en place par la Ville, une grande partie des jeunes de 15 à 25 ans, 26 % des demandeurs d'emploi touchent cette catégorie-là, ne trouvent pas de travail. En effet, nous ne disposons pas suffisamment de structures pour proposer des offres cohérentes à l'ensemble des demandeurs. Mettre à disposition une offre de transports en commun cohérente permettrait à de nombreux demandeurs de prétendre à des offres hors de notre territoire. Il est de notre responsabilité d'améliorer ces aspects pour offrir des opportunités équitables à tous nos concitoyens, dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Nous pouvons créer un environnement propice à la croissance économique, à la protection de l'environnement et au bien-être de tous, je dirais comme Monsieur CARRASSAN, de tous les êtres humains. Merci de votre attention dans cette démarche essentielle pour l'avenir d'Hyères.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie beaucoup et je salue vos préoccupations, mais sachez que nous les partageons, même si nous n'avons pas exactement la même conclusion. Sur la sécheresse, ce n'est pas du tout pour relancer le sujet mais pour peut-être un peu rassurer, j'ai eu récemment deux très longues réunions avec le



Canal de Provence, il faut être extrêmement vigilant pour ne pas manquer d'eau et je crois que nous le sommes. D'ailleurs, tous les arrêtés que nous prenons en temps utile dans la continuité de ceux du préfet le démontrent, il n'y a pas de difficulté en approvisionnement d'eau actuellement dans la région, la vérité est là. Il faut, je crois, rester très vigilant, il faut peut-être parfois s'angoisser démesurément, mais il n'y a pas de manque d'eau dans la région actuellement. Les sources viennent du Canal de Provence, schémas et chiffres à l'appui.

Deuxième réflexion, vous avez parlé, sans doute dans votre élan excessif, d'urbanisation effrénée, déjà c'est un peu excessif parce que si elle était si effrénée que ça, on n'aurait pas augmenté le pourcentage des terres agricoles sur la ville au PLU, ni préservé la totalité des zones naturelles. Mais surtout, vous avez ajouté : « Pour servir les intérêts financiers », ça, je vous demande de le retirer.

**Mme FERJANI** : Non.

**M. LE MAIRE** : Alors vous précisez, les intérêts financiers de qui ?

**Mme FERJANI** : Les intérêts financiers des promoteurs, des constructeurs, de tous ceux qui...

**M. LE MAIRE** : Les promoteurs ne font que satisfaire une demande qui existe et répondre aux obligations qui sont faites dans le PLU. Je trouve que parler d'intérêts financiers de façon générale comme cela, c'est un peu excessif. Avant votre précision, il risquait d'y avoir une ambiguïté, vous voyez ce que je veux dire ? Je sais votre souci de lever les ambiguïtés, donc elle est levée.

Troisième réalité, les emplois et la jeunesse. C'est une préoccupation commune que nous avons, je crois que vous pouvez en témoigner. Mais vous le dites au moment où le service emploi jeunesse est en plein rebond à Hyères là où il n'existait pas, je salue l'action menée par à la fois l'éducation et la politique de la Ville sur le sujet, c'est tout à fait remarquable, il faut y passer d'ailleurs, ça bouge et ça vibronne. Et la mission CORAIL est en plein essor avec un président dont le dynamisme n'est plus à démontrer. Et puis le troisième point, c'est que l'on sort d'un forum emploi au Casino où à peu près 1 000 emplois ont été affectés, croyez bien que la recherche de l'adéquation offres - demandes dans cette ville est active, plus de 80 employeurs sont venus. Donc ça ne nous laisse pas complètement indifférents et je crois que c'est mieux que ce que vous redoutez que ce que vous souhaitiez dire.

Quant à la mobilité, je ne répondrai pas, j'ai quelqu'un de plus compétent que moi ici en la personne de Madame BATTESTI qui est très active sur le sujet. Mais il me semble qu'en termes de mobilités douces, nous faisons ce que nous devons faire, François CARRASSAN évoquait les voies douces dans la commune et elles vont croître et se multiplier en allant jusqu'à Giens par exemple. En matière de transports entre Toulon et Hyères, je crois que ça s'est beaucoup amélioré, s'il n'y a pas de bus à haut niveau de service, il y en aura peut-être un jour, mais il y a aussi et surtout une accélération des rotations entre Toulon et Hyères par voie ferrée, je crois que

c'est très positif et culturellement important. Et la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal ne pourra que favoriser ce genre de démarche. Et enfin, vous savez quelle priorité nous attachons à la liaison pendulaire entre le pôle d'échanges multimodal et l'aéroport, c'est très compliqué, il y a d'abord à dominer la voie qu'on ne nous cède pas aussi facilement et à passer à côté, il y aura ensuite l'accord de la base aéronavale et ensuite les travaux, mais nous y allons et nous arriverons au bout.

Et pourquoi ne pas imaginer aussi à terme dans des endroits déterminés, on a quelques idées, des zones de covoiturage parce que je crois que le covoiturage, sans être la pierre philosophale, est un moyen qu'il n'est pas inutile de faire fonctionner surtout quand on connaît la « transhumance » dans un sens et dans l'autre entre Hyères et Toulon. Il n'y a qu'à voir à certaines heures, c'est presque impraticable, ce sont pourtant des gens qui partent du même coin et qui vont à peu près au même endroit. Si l'on détermine ici ou là des zones de covoiturage organisé, on fera aussi beaucoup de progrès. Toute proposition complémentaire est acceptée par nous et ce n'est pas un sujet mis sur le côté.

En tous les cas, merci de toutes les remarques qui ont été faites. S'il n'y en a plus, il s'agit de prendre acte que le débat a eu lieu. N'ayez pas peur, lever la main n'est pas dire « oui » à la politique municipale ou autre, c'est simplement dire : « Oui, il y a eu un débat, nous en prenons acte ». Qui est d'accord pour prendre acte ? Qui s'abstient pour prendre acte ? Qui refuse de prendre acte ?

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**Mme BURKI** : On n'a pas voté pour le dossier d'avant !

**M. LE MAIRE** : Oui, Madame, on l'a déjà dit ! C'est ce qui s'appelle être un peu récurrent pour ne pas dire d'avantage...

Maintenant que nous avons pris acte, nous allons passer à l'essentiel, je pense qu'ensuite votre appréhension sera inutile après qu'elle fut redondante. Qui est d'accord pour accepter le compte rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2023 ? Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation, il est donc adopté. Merci beaucoup. Merci, Madame, d'avoir favorisé la régularité de ce Conseil Municipal.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Débat d'Orientations Budgétaires 2024- Budget principal et budgets annexes**

**M. LE MAIRE** : Le point suivant consiste au débat d'orientations budgétaires 2024. Pour le budget principal et pour les budgets annexes, ce sera Madame MANA qui se chargera des budgets du port notamment. Et je vais me charger du rapport d'orientations budgétaires pour le budget de la Ville.

On est à l'orée d'une année 2024 qui est complexe, chacun est bien conscient que la situation internationale reste très difficile, que ce soit en Ukraine ou au Moyen-Orient, et que les prévisions économiques nationales sont moroses, revues à la baisse et pas suivies de croissance. Et avec la crise les agriculteurs ou d'autres corporations, avec les grèves, les choses sont compliquées. Il y a aussi la volonté affirmée du gouvernement, même si c'est complexe, de trouver 10 millions d'euros pour réduire l'endettement et cette orientation va bien sûr donner un coup de frein supplémentaire sur la croissance, c'est une nécessité, mais le contexte est difficile.

Dans ce contexte difficile et ce climat d'incertitude, la qualité des résultats du budget 2023, le compte administratif que vous pourrez bientôt voter, et la rigueur de la gestion qui a prévalu permettent d'envisager la situation 2024 avec un très grand optimisme et dire sans peur de se tromper que cette situation est exceptionnelle.

Premier élément, il y a des résultats reportés de 2023 - 2024 qui traduisent l'épargne qui n'a pas été utilisée, soit en fonctionnement, soit en investissement, ces résultats reportés n'ont jamais été aussi élevés. Cela traduit aussi la façon dont la gestion a été rigoureuse pour ne pas dilapider ce qui avait été inscrit au budget et parfois il y a eu de bonnes nouvelles en matière de ressources.

En fonctionnement, le résultat reporté est de 23 547 058 euros, c'était 12,9 millions l'année précédente, c'est un quasi-doublement.

En investissement, le résultat reporté est de 12 683 651 euros, c'est vrai largement amélioré par la vente des baux emphytéotiques pour un montant de 13 millions. Il y aurait eu autrement une diminution de 500 000 euros à 1 million d'euros, d'habitude le besoin de financement en investissement est de 5 à 8 millions d'euros.

Donc une année tout à fait exceptionnelle en termes de reports, ce qui est fondamental, on va le voir, pour le financement de la vie économique locale.

Deuxième élément, une épargne brute courante très élevée, c'est-à-dire celle que l'on dégage par le solde entre les recettes de fonctionnement fiscales et autres, et les dépenses de fonctionnement salariales et autres. Cette épargne brute attendue est d'un peu plus de 10 millions d'euros. Pour vous dire la vérité, ce sera davantage au compte administratif 2024 parce qu'il y a toujours une tendance des adjoints ou des directeurs aux finances à limiter un peu les prévisions en matière de recettes et à surexposer un peu les prévisions en matière de dépenses, ce qu'on appelle la prudence.

Mais plus de 10 millions d'euros qui sont dus à quoi ? En matière de recettes, d'abord à l'augmentation des bases fiscales de 3,9 % par l'État dans la loi de

finances. Par une augmentation des recettes du Casino qui est en pleine reprise et l'on peut s'en féliciter pour la très belle image de notre ville. En revanche, une baisse significative des recettes liées aux droits de mutation, c'est-à-dire aux logements, quand on entend parler de crise du logement, on en a ici la traduction claire, c'est très important aussi pour le Département dont c'est la principale ressource, ce qui nous a conduits à réduire les hypothèses de recette en la matière. Mais le reste, c'est aussi la rigueur maintenue en matière de dépenses de personnel, il y a une stabilité du personnel, pour ne pas dire une réduction, et en matière de charges courantes ou certaines décisions qui paraissent marginales ont eu un effet significatif. Je regardais l'autre jour les dépenses en électricité, le fait d'avoir différé d'une demi-heure l'éclairage dans la journée et d'avancer d'une demi-heure l'extinction a fait économiser plusieurs centaines de milliers d'euros, à titre d'exemple.

Si l'on ajoute les deux, les résultats reportés très importants et une épargne courante très élevée, on dispose d'un autofinancement d'un montant de près de 30 millions d'euros. C'est-à-dire que l'on aura un prélèvement de la section fonctionnement vers l'investissement de 30 millions d'euros, cela ne s'est jamais vu, on peut l'interpréter comme on veut, mais c'est extrêmement élevé et l'on peut s'en réjouir.

Ceci étant, cela engendre deux conséquences. Comme l'autofinancement est très largement suffisant à nos besoins puisque, au-delà de financer l'investissement, il y a le retour de compensation de TVA, des subventions, des ventes de baux emphytéotiques, etc. On va donc pouvoir financer des investissements très importants, je vais y revenir, sans augmenter les taux d'imposition. C'est la dixième fois en 10 ans et ça a même baissé pendant la période, je vous demande de consulter où vous voudra, vous vous apercevrez que c'est un peu exceptionnel. Et nous allons pouvoir le faire sans emprunt, c'est-à-dire qu'on finit par avoir un emprunt qui est pratiquement nul. Le coefficient de désendettement de la commune est autour de 1, je ne sais pas si c'est 0,9 ou 1,1, le seuil d'alerte étant à 12, vous voyez ce que je veux dire. Un peu exceptionnel avec des marges pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Pour aujourd'hui ces marges, c'est que nous avons réalisé des investissements comme on ne l'a jamais fait dans la commune. Ce n'est pas pour battre des records, c'est aussi dû au fait que dans la vision cyclique de la stratégie d'une commune, pendant un mandat il y a la période de gestation, de mise en forme procédurale, puis de réalisation, on arrive à ce dernier point. Les investissements purement communaux, comme les bâtiments par exemple, s'élèvent à 43,3 millions d'euros en prévision. On trouve en sport, parce que je sais que c'est une préoccupation de beaucoup :

- La réhabilitation de l'Espace 3000, on ne l'avait pas prévue, mais d'une difficulté il faut toujours essayer de faire une chance, ce sont ceux qui confondent le judo et la politique. Je peux vous dire que le jury s'est réuni pour étudier les différentes propositions, quatre ont été sélectionnées et on doit bientôt choisir celle qui

émergera, ce sont quatre propositions absolument exceptionnelles et qui doteront la commune d'un instrument magnifique pour les 30 années à venir. On n'a mis ici que les crédits de paiement, sinon ça aurait encore gonflé le montant des investissements, et on ouvrira une autorisation de programme au prochain budget ;

- Le gymnase des Rougières, on l'inaugurera sûrement avant l'été ;

- On a décidé de changer le gazon synthétique de revêtement des stades Berteau, Costebelle et Pousset. C'était une demande récurrente à laquelle on donne satisfaction.

- On étudie pour sa rénovation l'année prochaine, le plateau sportif du Golf Hôtel, il sera refait dans sa totalité et recouvert pour moitié de panneaux photovoltaïques, ce qui permettra d'être abrité de la pluie par mauvais temps, mais aussi de chauffer le gymnase de façon gratuite.

En matière de culture, il y a deux éléments phares :

- L'espace muséal sur le site d'Olbia, on est en plein dépôt de permis ;

- L'Église Anglicane de Costebelle, au lieu et place d'une ruine, on aura dans ce quartier un petit bijou.

Les bâtiments scolaires sont comme toujours la priorité :

- On refait pratiquement la totalité des clôtures des écoles, on change toutes les alarmes qui étaient, je crois, toutes visuelles et qui deviendront également sonores.

-- Et des aménagements lourds aux écoles de l'Almanarre et Paule Humbert, chaque année on prend deux ou trois écoles et on y va.

Environnement et transition énergétique. Cela a été un succès à l'école des Îles d'Or que de réaliser une cour oasis, c'est-à-dire de revenir à l'essentiel. On va donc avoir des cours oasis, c'est aussi très écologique, à Dolto, aux Mouettes et à Costebelle, donc trois cours oasis. La rénovation énergétique des bâtiments, c'est la seule contribution véritable et positive pour lutter contre le changement climatique et le reste parce que l'on fait notamment des économies d'énergie, deux millions y seront consacrés. Et on lance les études, j'aimerais que la réalisation puisse rapidement intervenir, de la Maison de l'Environnement. C'est la fameuse Maison Ducros dont nous avons fait l'acquisition en même temps que se développait le projet d'Écoquartier de la Crestade qui permettra, dans un environnement assez remarquable avec les jardins partagés autour, d'avoir une Maison de l'Environnement de grande qualité.

Deuxième type d'investissements, les investissements TPM de l'Antenne sur Hyères. Ils sont particuliers parce qu'ils sont financés par nous en réalité, on donne chaque année une allocation de compensation à TPM et c'est lui qui paie les factures, et l'on connaît le montant qui est de 6,62 millions d'euros qui sont ainsi dépensés. Il y a :



- Poursuite, et fin j'espère, des travaux de voirie des boulevards d'Orient, Mistral et Chateaubriand qui ont été très ambitieux ;
- Poursuite des aménagements avenue de Toulon ;
- Voirie des rues du Soldat Bellon, Brest, Lyautey et Père Éternel ;
- Les travaux de Gambetta. Est-ce qu'en 2024, on aura terminé la deuxième zone, celle qui est aujourd'hui en cours, on le saura sans doute à l'automne ;
- Les travaux des fontaines Godillot et Gallieni qui, pour des raisons diverses, ont subi des difficultés ;
- L'étude pour la maison du Grand Site ;
- Et la rénovation des plantations et études paysagères pour les parkings puisque l'on souhaiterait, une optique d'ailleurs souhaitée par le gouvernement, arborer davantage les parkings, ou panneaux photovoltaïques ou arborisations.

Et le troisième type d'investissement toujours TPM, mais siège, qui eux sont financés sur le budget propre de TPM, budget Métropole, pour un montant de 8,75 millions d'euros. Tous ne seront bien entendu pas achevés, mais ce sont de gros morceaux qui commenceront :

- Les travaux de requalification de la déchetterie ;
- Le pôle d'échanges multimodal puisque l'on a choisi la maîtrise d'œuvre pour pouvoir avancer significativement ;
- La route de l'Almanarre qui sera bien avancée, c'est-à-dire la réfection de la totalité de la route de San Salvador jusqu'au parking Biancotto avec une voie douce, une voie piétonne, une voie cyclable. Cela n'a pas été cité tout à l'heure, mais c'est vraiment fondamental puisque vous avez à compléter l'offre remarquable du bord de mer et la promenade du front de mer à l'Ayguade, donc on aura cette promenade-là à l'Almanarre ;
- Les barreaux routiers de la zone Saint-Martin, il faut simplement que l'aménageur arrive à trouver l'entente avec un propriétaire parfois un peu récalcitrant ;
- Et j'ai demandé et obtenu que TPM finance la partie piétonne des travaux de Gambetta parce que dans la continuation de Clemenceau qu'ils avaient financé, cela me paraissait légitime.

Au total, si l'on ajoute ces trois types d'investissements, ce sont près de 60 millions d'euros d'investissement qui seront réalisés ou entamés à Hyères en 2024. Bien sûr, le taux de réalisation ne sera pas de 100 %, mais on espère qu'il sera le plus élevé possible.

Si je conclus, je ne peux pas m'empêcher de dire que l'on a :

- Une situation budgétaire extraordinairement saine. Un autofinancement à 100 %, un taux d'imposition inchangé qui est un des plus bas de la métropole, le second, et une dette extrêmement faible, on va finir par devenir des prêteurs ;
- Des investissements très dynamiques, c'est important pour notre commune et, je crois, dans tous les secteurs, que ce soit les infrastructures administratives, le cadre de vie ou les politiques publiques, on est présent ;
- Des marges de manœuvre importantes pour l'avenir.

C'est vrai que je pense que ceux qui auront demain à gérer cette commune auront les moyens de donner satisfaction à leurs ambitions. Si Madame MANA veut poursuivre puisque l'on fait globalement le débat d'orientations avec les budgets annexes.

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire, bonjour mes chers collègues. Je ne reprendrai pas le contexte économique puisque c'est le même pour les budgets annexes. Je vais vous parler du budget des ports puisqu'ils sont tous rassemblés, on a cependant continué à avoir une comptabilité analytique pour que chaque port soit bien identifié tant en dépenses qu'en recettes.

Sur l'ensemble des ports, 29 % des dépenses réelles d'exploitation du budget portuaire concerneront évidemment le personnel. Et pour 2024, nous avons à peu près trois millions d'euros qui seront budgétés et qui vont donc compenser l'application du GVT, les cinq points d'indice majorés au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous aurons deux recrutements dont un remplacement, c'est ce que nous avons voté à chaque Conseil Municipal. Et nous aurons un impact en année pleine les derniers recrutements plus 10 mois de saisonniers et la prime pouvoir d'achat dont nous débattons tout à l'heure.

Concernant la dette des budgets des ports : au 31 décembre 2023, elle s'élève à 7 231 000 euros. 94 % de cette dette concerne le port Saint-Pierre puisque c'est là où nous avons le plus d'investissements. Et nous aurons pour 2024 une annuité de la dette à 1,3 million qui passera en 2025 à 681 000. Cela veut dire qu'effectivement, si l'on se projette jusqu'en 2034, on sera quasiment à zéro. Et nous avons aujourd'hui à fin 2023, une capacité de désendettement à 2,97 ans. Comme le soulignait Monsieur le Maire, on devient critique à 12 ans dans la capacité de désendettement.

Concernant l'exécution des budgets 2023 : nous sommes à 97,4 % pour les recettes par rapport au compte administratif que nous voterons la prochaine fois. Et 90,75 % de réalisation pour les dépenses.

Finalement, quelles sont les grandes orientations que nous allons devoir prendre et surtout surveiller ? Nous allons devoir anticiper pour les contrats 2025 concernant l'électricité puisque nous avons des contrats à taux fixe qui arrivent à échéance. Nous devons évidemment anticiper aussi l'augmentation du prix du carburant,

l'augmentation du point d'indice qui se reporte sur 2024 avec la majoration de cinq points. Et deux marchés qui arriveront à échéance, qui vont prendre 15,4 % en 2024 pour les travaux maritimes, 37,8 % concernant les marchés des pontons, ce sont des augmentations que nous avons déjà absorbées en 2023. Nous prévoyons à peu près 12 % d'augmentation pour l'eau et l'électricité et à peu près 15 % pour les assurances et 25 % pour les bâtiments, je ne vous apprendrai rien puisque c'est pareil pour les particuliers.

Finalement, l'idée évidente est d'assurer la continuité en projetant l'avenir, de préserver un niveau d'épargne malgré l'inflation, d'agir sur les dépenses plutôt que d'actionner le levier tarifaire. C'est pour cela que nous pouvons annoncer que nous n'aurons pas d'augmentation de tarif sur les ports en 2024. Et poursuivre un programme d'investissement qui soit lourd parce qu'effectivement sur 2024, nous allons dépenser un peu plus de 2,6 millions pour des travaux qui concernent le port Saint-Pierre (1,8 million), je ne vais pas vous donner la liste à la Prévert, elle est dans les rapports que vous avez eus. Mais on notera quand même l'aménagement du quai d'accueil, quai d'honneur et quai des pêcheurs, la réhabilitation des sanitaires, la fermeture des vannes pour des raisons sécuritaires, portillon, réseau et caméra, c'est une nouveauté, des barrières d'accès aux quais. Et aussi un renouvellement des mouillages, la troisième tranche du ponton de l'ANA pour le port de l'Aiguade, les compteurs communicants pour le bassin numéro trois, ce qui permet d'être alerté quasiment en temps réel en cas de fuites d'eau. Et des pompes aspirantes dans un souci de développement durable, et les chargeurs très puissants pour les bateaux électriques.

Donc finalement ce que l'on prévoit de mettre pour ce budget portuaire, ce sera 12 731 000 euros en dépenses. Nous aurons 13 523 000 euros de recettes. Ce qui veut dire que nous retirons un peu moins de 800 000 euros, c'est ce que l'on appelle l'autofinancement. Plus les reports, plus 300 000 euros de prêts qui seront contractés. Nous arrivons donc à cet investissement de 2,6 millions d'euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame COLLIN.

**Mme COLLIN** : Merci. Deux choses, un petit détail, votre prévision de dépenses de fonctionnement (chapitre deux page dix), toutes les rubriques sont expliquées, sauf celle qui augmente le plus, de 53,4 %, c'est-à-dire les charges exceptionnelles. Même si cela ne représente que 0,1 % des dépenses de fonctionnement, à l'occasion merci de nous dire ce en quoi elles consistent.

Sinon, donc la situation est exceptionnelle et extraordinairement saine, alléluia, c'est formidable. Donc la commune maintient ses taux d'imposition en 2024, (re) alléluia. Mais le contribuable, lui, paie toujours plus parce qu'il s'agit d'un impôt sur l'impôt. J'ai arrondi pour l'exemple, c'est un peu « les impôts pour les nuls », le taux d'imposition à 4 %. En clair, en année zéro, le contribuable paie 100, en année N+1 il paiera 4 % seulement puisque le taux est maintenu, donc il paiera 104. En année N+2, toujours que 4 %, il paiera 108, etc. Mais les taux n'augmentent pas, c'est vrai,

ce n'est pas de votre faute, c'est en fait le contribuable qui est victime d'un sentiment de payer plus, vous savez, un peu comme le sentiment d'insécurité.

**M. LE MAIRE** : Vous avez complètement raison, c'est un sentiment de payer plus, mais ce n'est pas le cas, on ne paie pas plus mais on a le sentiment, c'est génial. Il y a une analyse très importante sur le sujet, je ne savais pas qu'elle était de vous, mais elle est intéressante.

**Mme COLLIN** : C'est ça, c'est un sentiment de payer plus. Pour moi, c'est quand même un vocable utilisé par les politiques pour dissimuler une vérité quand même, la vérité étant qu'ils paient plus. Donc notre contribuable doit se satisfaire de cette situation extraordinaire et de cette non-augmentation du taux d'imposition, alors que le montant de ses impôts augmente en réalité sans cesse. Mais si parallèlement, les salaires augmentaient de 4 % et les produits de première nécessité, à savoir l'énergie et l'alimentation, n'augmentaient pas plus que de 4 %, alors oui, on pourrait peut-être s'en satisfaire.

Quant à notre groupe, nous souhaitons d'abord aider les Hyérois, ils doivent faire face à une baisse de leur pouvoir d'achat. Donc comme l'année dernière, nous demandons cette aide aux familles hyéroises sous forme de baisse des tarifs qui peut se répartir en fonction des familles : les crèches, la restauration scolaire, les licences sportives. Une mutuelle communale aussi qui n'existe toujours pas alors qu'elle existe dans d'autres villes, je ne vais pas citer Fréjus mais il y en a plein d'autres. Ce ne sont pas les idées qui manquent pour rendre un peu l'argent aux Hyérois puisque la situation est exceptionnelle.

Vous voulez, Monsieur le Maire, ne dépenser l'argent qu'en investissant au lieu de le redistribuer en partie au profit des Hyérois, c'est un choix que nous ne partageons pas complètement. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Oui ?

**M. MARTIN** : Tout d'abord, Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur la phrase que vous utilisez dans le document du ROB en page huit, où vous parlez d'une politique budgétaire rigoureuse mise en place depuis 2014. Comme depuis le début de cette mandature, je vais une fois de plus devoir préciser que, à aucun moment, la gestion du mandat précédent a été laxiste. À aucun moment, Hyères n'a eu de problèmes financiers comme vous aimez souvent le laisser supposer, mais ça, ce sont de vieilles histoires.

Et cela étant redit, concernant le fonctionnement, son montant est toujours le même d'année en année et toujours trop compressé à notre goût, comme une donnée comptable figée, figée comme l'entretien de notre ville qui laisse toujours à désirer. Je vois bien tous les bons chiffres, mais là aussi il y a un ressenti à l'extérieur qui ne correspond pas. Et je peux vous donner pas mal de secteurs où les chiffres sont bons et pourtant la réalité est tout autre. Il s'agit du même budget, on est dans un contexte d'inflation et pour moi, ça pose question parce que les services ont-ils les

moyens de fonctionner correctement ? Peuvent-ils faire un travail de qualité pour notre ville ? Comme je vous le disais, il suffit de sortir pour se rendre compte que la réalité est un peu différente. Le patrimoine de notre ville se détériore d'année en année depuis votre arrivée avec exemples notoires. On a donc l'exemple de l'Espace 3000, que nous devons maintenant réhabiliter à grands coups de millions, le gymnase des Rougières et peut-être un peu l'école Michelet aussi, il va falloir faire en sorte qu'elle soit occupable par les élèves dans de bonnes conditions.

Votre gestion est une sorte de mauvais rapport qualité-prix et avec ce budget de fonctionnement notre ville n'est pas prête à être plus propre, plus sûre et plus belle. C'est un petit peu dommage pour notre attractivité qui est en perte de vitesse.

Au niveau de l'investissement, Monsieur le Maire, comme vous avez pu le constater depuis maintenant de nombreuses années, nous n'avons jamais eu l'occasion de vous complimenter. Aujourd'hui, enfin les lignes bougent, on note une belle volonté d'aller vers des investissements en lien avec l'amélioration et la rénovation énergétique, c'est bien. Au niveau du photovoltaïque, on a noté des investissements nouveaux, c'est bien ça aussi et cette installation de panneaux solaires sur la piscine doit évidemment être étendue à un maximum de bâtiments de la commune. C'était un point important de notre projet.

Je m'aperçois aussi qu'il y a un volontarisme frémissant au niveau de la réfection des voiries qui ont été laissées à l'abandon depuis si longtemps, j'ai regardé les investissements qui concernent les voiries, ils sont très nombreux. Donc cela va dans le bon sens et nous ne pouvons que nous en réjouir puisqu'à maintes reprises, notre groupe vous a largement évoqué ces points qui agacent nombre d'Hyérois.

J'ai une question un peu hors cadre concernant les financements des investissements sans emprunt pour la Ville. Au niveau du port, on a un emprunt de 300 000 euros, alors que pour la Ville vous avez dit qu'il n'y avait aucun emprunt, j'ai essayé de comprendre pourquoi il y avait un emprunt pour les ports alors que tout va si bien, mais je n'ai peut-être pas toutes les clés.

J'ajoute également un questionnement au sujet de la police municipale qui doit voir ses effectifs augmenter selon nous, et vous l'avez dit également. Donc au niveau du budget, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, qu'est-ce qui est prévu à ce sujet ? Parce que les derniers événements que nous avons connus, que ce soit les attaques en centre-ville, les fusillades au Val des Rougières, ça devient une habitude.

Monsieur le Maire, nous vous faisons souvent des propositions, nous voyons que parfois nos idées, qui vont dans le bon sens et l'intérêt des Hyérois sont pour partie reprises par votre municipalité. On progresse du moins sur le chapitre des investissements. Merci.

**M. LE MAIRE** : Oui.



**Mme BERNARDINI** : Merci, Monsieur le Maire. À la lecture de la présentation de vos orientations budgétaires, nous prenons acte d'une rigueur de gestion, d'une épargne comme vous dites « exceptionnelle » et d'une stabilité des taux d'imposition pour la commune. Permettez-nous toutefois d'observer quelques points qui me semblent importants à relever pour les Hyérois.

En 2024, le financement des investissements reposera en grande partie (24 millions) sur un report de 2023 issu du résultat de fonctionnement, l'épargne 2024 prévisionnelle étant quant à elle en diminution (10 millions prévus en 2024 contre 14 millions en 2023). La commune a donc consommé son matelas de réserve de gestion, dû à une réduction drastique jusque là des coûts de fonctionnement et arrive maintenant au bout des économies possibles.

Toutefois, l'épargne reste à un niveau élevé, supérieur à 20 % des dépenses réelles de fonctionnement. On s'interroge, il faudra attendre la fin de l'année 2024 pour le savoir réellement, mais ce sera, de notre point de vue, vraisemblablement plus bas que prévu, ne serait-ce que par le dispositif amortisseur des prix de l'énergie qui ne sera pas reconduit (1,3 million), qu'il n'y aura pas de nouvelles baisses de pénalités SRU (moins 385 000 euros) et probablement encore d'autres bonnes surprises comme en 2023.

Effectivement, les cessions immobilières de 2023 possibles grâce aux acquisitions du passé par les anciens maires, sont exceptionnelles (13,6 millions d'euros) et ne se retrouveront plus en 2024, donc il faudra bien trouver de nouveaux financements. Ceci étant dit, la dette étant à un niveau extrêmement bas, six mois d'épargne, le ratio d'encours de la dette sur l'épargne nette, nous pourrions toujours avoir recours à l'emprunt me direz-vous.

On note également que la prévision de la fiscalité est peut-être trop optimiste, car la DMTO, la taxe que l'État et les collectivités locales perçoivent lors de la vente d'un bien immobilier, continue en 2024 à baisser, mais vous l'avez noté. Et pour référence, au Département on constate déjà moins 25 % par rapport à janvier 2023, donc là encore le montant prévu de 4 millions d'euros ne sera pas au rendez-vous.

On observe que contrairement à vos annonces dans la presse, à la vue des effectifs annoncés dans le DOB, on perd un agent de la police municipale, mais également 12 agents dans les services techniques, 7 au sport, 8 à l'Administration générale, seule la culture voit son effectif augmenter de 4 personnes. En bref, on passe de 769 agents à 745 agents sur un même périmètre d'activité, aucun transfert de charge de prévu. Donc on peut prévoir une nécessaire augmentation de la productivité, des heures supplémentaires en hausse et probablement de la pression complémentaire à venir sur les agents restants.

On ne voit pas dans le DOB la programmation pluriannuelle des investissements, seule la présentation des autorisations de programmes ne suffit pas. Vous nous en

avez fait un exposé oral, mais on n'a pas l'ensemble du détail de ce que vous nous avez donné qui était au demeurant très intéressant. Certes, on affiche donc une opulence financière face à un constat bien au-delà du ressenti d'une dégradation de la vie quotidienne, en particulier des impôts qui augmentent et du pouvoir d'achat qui baisse pour les Hyérois.

Alors, Monsieur le Maire, s'il vous plaît, aidons les Hyérois.

**M. LE MAIRE** : Je suis toujours frappé par les conversions, que ce soit en religion ou dans la politique, c'est absolument stupéfiant. Mais, on m'a posé une question tout à l'heure sur la ligne qui avait augmenté de 54 %, c'est le titre annulé d'une année sur l'autre, c'est un montant extrêmement faible.

Je disais, Madame COLLIN, que ce que vous disiez était intéressant. Il m'est arrivé dans une autre vie d'écrire là-dessus et de dire que je préférais finalement passer de 100 à 200 pour mon revenu si les prix passaient de 1 à 2, que de rester bloquer à 100 et les prix à 1 parce que psychologiquement, on a l'impression que ça s'améliore. Mais en termes de pouvoir d'achat, ça n'apporte pas beaucoup et c'est exactement ce que l'on a aujourd'hui, quand vous avez pris votre raisonnement : 100, 104, 108, d'accord mais dessous il faut diviser par 1,04, 1,08 puisque les prix ont augmenté. En termes de francs constants de pouvoir d'achat, il n'y a pas de modification. Et c'est bien pour cela que l'État fait augmenter les bases fiscales, c'est pour corriger de l'inflation, c'est pour que le pouvoir d'achat des collectivités reste identique. Donc on a l'impression que ça augmente, mais la réalité est qu'en franc constant, ça reste stable. Quand il y avait 6,5 % l'année dernière, c'est parce que l'augmentation des prix était de 6,5. Quand il y a 3,9 cette année, c'est parce que l'augmentation est de 3,9. Si l'année prochaine, il y a une prévision de stabilité des prix, ce sera zéro mais à chaque fois, c'est pour mieux recommencer. Donc c'est un sentiment d'augmentation de la fiscalité, mais pas une réalité, en franc constant, ça ne bouge pas.

Vous évoquez aussi la redistribution au profit des Hyérois et bien entendu d'autres l'ont fait. Ce qui n'a pas été totalement compris, mais sans doute parce que j'ai été incomplet, c'est que l'épargne courante (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) si l'on n'y prend garde, on la ronge rapidement, les résultats cumulés qui viennent ne peuvent pas servir à alimenter cette épargne courante. Ils viennent s'ajouter en bout de chemin aux possibilités d'autofinancement, mais ils ne viennent pas alimenter nos recettes et l'épargne courante. En d'autres termes, si d'aventure vous décidez de baisser les taux d'imposition et d'augmenter de façon très significative un certain nombre de dépenses courantes, vous allez avoir une épargne qui va devenir quasiment nulle ou négative. Elle est aujourd'hui d'un peu plus de 10 millions en prévision, mais elle peut être rapidement rongée.

On me dit, je ne sais pas qui l'a dit d'ailleurs, que c'est moins que l'année dernière, le problème est qu'il faut comparer les colonnes. Les colonnes précédentes sont des colonnes du compte administratif, là, ce sont les colonnes du budget 2024. Or,

comme je l'ai indiqué dans mon exposé, il y a toujours la volonté de la part du Directeur des finances notamment et de l'adjoint aux finances accessoirement, de minorer les recettes et de maximiser les dépenses dans un souci de précaution. Si vous regardez, par exemple, 2023, 2022, 2021, l'épargne brute telle qu'elle est prévue au budget et l'épargne brute telle qu'elle apparaît au compte administratif, elle est toujours au compte administratif deux, trois, quatre millions supérieurs à ce qui avait été prévu parce que la précaution avait été prise. En d'autres termes, s'il y a 10,3 millions ou 10,4 millions, je ne sais plus, d'épargne brute prévue, en réalité ce sera au compte administratif 13, 14 ou 15 qui apparaîtra et je prends les paris.

On me dit que le patrimoine se détériore. Il y a une autre façon de résoudre le problème, c'est de fermer la porte, de garder la clé et de ne plus rentrer. Par exemple, je ne sais pas, si pendant 10 ou 20 ans le patrimoine qui était la Collégiale Saint-Paul, qui était le Lavoir, qui était la maison du Commandant à Porquerolles, qui était la Banque de France se détérioraient, personne ne pouvait y aller, c'était fermé. Donc nous, nous avons au contraire ouvert, fait les travaux de réhabilitation et partagé avec la population, donc nous ne laissons pas du tout le patrimoine.

Et permettez-moi d'un peu sourire, je sais que j'ai des pouvoirs surnaturels, mais il ne faut pas exagérer, ce n'est pas parce que j'arrive en juin 2014 que brutalement, le patrimoine est détérioré et que les voiries sont dans un état détestable, c'est une longue période la détérioration des voiries. De la même façon, l'entretien des voiries, c'est une longue planification et si nous avons aujourd'hui autant de voiries qui sont en réparation ou en réhabilitation, c'est peut-être que l'on a laissé pendant longtemps indûment vieillir beaucoup de voiries. Si chaque fois que j'y passe, je dis : « Il faut rapidement faire Ambroise Thomas, il faut faire la rue de Provence », c'est parce qu'évidemment cela n'a pas été fait précédemment. Je crois...

**M. MARTIN** : Monsieur le Maire, excusez-moi, ça fait quand même 10 ans que vous êtes là, donc...

**M. LE MAIRE** : Mais absolument et c'est pour ça que depuis 10 ans, nous réparons les dégâts, mais ils étaient tellement importants qu'il faudra encore quelques années, rassurez-vous. Et de la même façon, je ne veux pas polémiquer, mais quand vous dites que les résultats exceptionnels qui sont les nôtres sont le produit de l'évolution républicaine, peut-être, pourquoi pas, je ne conteste rien de ce qui a été fait précédemment. Simplement, les chiffres étant têtus, je vous renvoie au rapport de la Chambre régionale des comptes ou à l'audit que nous avons fait réaliser ou aux analyses dont nous avons conservé les éléments des finances de l'époque. La situation était extraordinairement difficile en 2013 - 2014, au point que l'épargne nette tendait à devenir négative, je n'y peux rien. Vous allez me dire : « Ils se trompaient tous », mais la réalité est là. Peut-être qu'il avait des phénomènes objectifs qui le justifiaient, je n'en sais rien, mais toujours est-il que vous ne pouvez pas imputer à d'autres ce qui est finalement l'effort qui a été réalisé.

**M. MARTIN** : Excusez-moi, mais moi, ça fait une douzaine d'années que je suis un indicateur tout bête parce que je suis un usager, finalement je n'ai pas plus de compétence que ça en économie, donc je m'en remets à un site qui a pignon sur rue dans ce domaine, c'est le Contribuables et Associés qui, depuis plus de 15 ans, fournit des indicateurs, des notes sur 20, c'est finalement assez scolaire. Et on n'a pas noté de décrochage dans le mandat précédent, la dernière note de la mandature Politi était un 14 sur 20, la première note vous concernant était 13 sur 20. Depuis, ça a été un petit peu sur la même tendance et là en fin de parcours, ça s'améliore et c'est tant mieux, mais ne dites pas que c'était une catastrophe avant parce que c'est faux.

**M. LE MAIRE** : D'abord je ne l'ai pas dit aujourd'hui et c'est vous qui avez tenu à en parler. Et si un jour vous le souhaitez, c'est avec bonheur que je ferais venir ici les auteurs de l'audit, je ferais venir éventuellement un magistrat de la Chambre régionale des comptes, et leur faire faire une analyse financière, il n'y a pas de problème, donc à votre disposition, on le fera. Et de toute façon, les documents sont tenus à votre disposition, ça pourra toujours être utile pour l'avenir.

Pour le reste, je n'attends pas une analyse plus réaliste et sinon objective de la situation, elle est ce qu'elle est, je tiens à m'en excuser et en tous les cas à m'en réjouir parce que, comme je l'ai dit, quels que soient ceux qui auront le bonheur demain de s'occuper de cette ville, éventuellement votre serviteur, ils pourront partir avec des moyens importants et des perspectives utiles.

Puisqu'il n'y a plus de question, il n'y a pas de vote, mais il faut prendre acte que le débat a eu lieu. Pardon ? Les caveaux, oui, vas-y.

**Mme MANA** : Sur l'orientation budgétaire 2024, en investissement nous prévoyons un peu plus de 309 000 euros pour des prévisions de travaux, ça concerne des dalles, des aménagements de caveaux. En recettes, sur l'investissement, ça n'est constitué que par un excédent d'investissement, c'est mécanique.

Et concernant le fonctionnement, on orientera sur 24 % de charges générales en moins, car nous avons moins acheté pour l'entretien et la réparation des caveaux. Ce qui donnera un peu moins de 18 % sur les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2023. Les recettes de fonctionnement qui sont essentiellement constituées de la vente des caveaux seront estimées à 140 000 euros, on sera largement au-dessus puisqu'on a ouvert à la vente le carré Rubens qui a déjà très bien fonctionné. Merci.

**M. LE MAIRE** : Est-ce que vous avez des questions sur les caveaux ? Pas d'observation sur les caveaux ? Bien, c'était normal de terminer par là. Qui prend acte que le débat a eu lieu ? Qui dit : « Oui, le débat a eu lieu » ? Qui s'abstient sur ce point ? Qui est contre ? Très bien, le débat a eu lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

### **AFFAIRE N°3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Instauration de la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

**Mme MANA** : Justement, nous en parlions lors du débat d'orientation. Cette prime vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics qui perçoivent une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 euros.

Il a été choisi d'octroyer une prime qui sera de 400 euros pour une rémunération inférieure ou égale à 23 700 euros. Et cette prime descendra jusqu'à 150 euros pour les rémunérations supérieures à 33 600 euros et donc inférieure ou égale à 39 000 euros puisque c'est la loi. Elle sera versée sur le montant de la paie du mois de mars 2024 et elle est calculée en fonction de la rémunération brute perçue entre juillet 2022 et juin 2023.

**M. LE MAIRE** : Si cette prime que nous avons décidé d'accorder, et nous avons entraîné derrière nous pas mal de communes, a pu être versée sans difficulté, si nous avons cinq conseillers municipaux nommés le 1<sup>er</sup> mai et trois ou quatre autres qui le seront avant la fin de l'année, c'est parce que la situation budgétaire est favorable et que l'on n'a pas de difficulté. Et c'est pourquoi aussi il y a une qualité des relations excellente avec les responsables salariaux.

Je mets aux voix, oui, Madame ? Je vous en prie.

**Mme AGOSTA** : Monsieur le Maire. Cette prime pour lutter contre l'inflation et la perte du pouvoir d'achat était très attendue par tous les fonctionnaires après plusieurs annonces gouvernementales. Dans notre mairie, les agents l'attendaient tous avec impatience.

Le décret du 31 octobre 2023 qui concerne spécifiquement la fonction publique territoriale indique un barème comprenant sept tranches correspondant à la rémunération brute perçue au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, comme l'a dit Madame MANA. Les primes peuvent être comprises selon les barèmes entre 300 et 800 euros.

Il existe pour la fonction publique d'État et pour la fonction publique hospitalière un décret similaire avec cependant deux différences assez importantes pour la fonction publique territoriale, les primes peuvent être accordées dans la limite de ces montants plafonds et le versement peut aussi être fractionné. Or, pour les deux autres catégories, les primes sont obligatoirement versées selon les barèmes édictés et en une seule fois. Cela veut dire que cette différence de traitement est injuste, car l'inflation et la perte du pouvoir d'achat touchent toutes les catégories de fonctionnaires. Il est disqualifiant de voir attribuer automatiquement à certains fonctionnaires d'État et hospitaliers des primes automatiques et de voir attribuer à la fonction publique territoriale des primes sous conditions de pouvoir décisionnaire, car



l'inflation touche l'ensemble de la population et ne différencie pas qu'on soit agent de service hospitalier, gendarme ou employé de mairie.

Mais elle est aussi injuste, car l'inflation et la perte du pouvoir d'achat varient encore plus en fonction des territoires. La vie dans la Creuse ne coûte pas aussi cher que sur la Côte d'Azur. Or, Hyères est une ville où le prix des logements et le coût de la vie sont particulièrement élevés.

Dès lors, votre proposition de n'attribuer que 50 % de la prime, certes en une seule fois, à nos agents municipaux apparaît encore plus injustifiée quand de l'autre côté, vous ne manquez jamais d'insister sur la santé extrêmement florissante des finances de notre Ville, son faible endettement et sur l'excellence de votre gestion. La volonté du gouvernement d'instaurer un pouvoir décisionnaire aux collectivités territoriales était pour permettre une latitude aux municipalités en difficultés, celles qui avaient un gros taux d'endettement ou les plus petites communes qui ne disposaient pas de trésorerie suffisante. Ce qui n'est aucunement le cas de notre Ville, vous venez encore de le redire, les finances sont florissantes, c'est exceptionnel. Bravo, Monsieur le Maire, merci.

Pour autant, cette prime concerne les salaires des fonctionnaires aux revenus les plus faibles. La prime de 800 euros va être versée pour les gens qui ont des revenus à peine supérieurs au SMIC et ça concerne des gens qui parfois ont des charges de famille, et qui parfois en plus sont des parents isolés. Mais vous savez, Monsieur le Maire, une prime de 800 euros quand on est dans un pays qui subit une telle inflation, avec une telle augmentation du prix de la vie, ça permet parfois de faire des dépenses pour s'occuper des enfants ou pour changer de frigo.

Alors nous, compte tenu des sommes que vous venez de donner, c'est-à-dire 50 % du barème ou du décret qui sera attribué à ces agents territoriaux, alors qu'eux-mêmes travaillent pour notre ville à 100 % de leur capacité au quotidien et qu'ils font un travail remarquable et de qualité, nous considérons que le compte n'y est pas. Nous nous abstiendrons sur cette délibération justement parce que vous ne voulez pas donner 100 % de cette prime.

Bien entendu si d'aventure, touché par la dure réalité de la situation économique actuelle de nos agents municipaux en butte à l'inflation et la cherté du coût de la vie, vous décidiez de modifier votre délibération pour une attribution à 100 % des barèmes de cette prime, c'est-à-dire 800 euros pour les gens qui ont le plus faible salaire, alors nous vous accompagnerions et nous voterions pour. Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci. D'autres interventions ? Oui, Madame BERNARDINI.

**Mme BERNARDINI** : Monsieur le Maire, je n'ai qu'une question. Qu'est-ce qui justifie de n'avoir choisi que 50 % ?

**M. LE MAIRE** : Qu'est-ce qui justifierait de faire le choix des 100 %, 10 % ou 30 % ? L'approche est globale, là, vous avez une mesure où évidemment vous pouvez soit donner zéro, soit 100 %. Mais il y a des tas d'autres mesures et c'est la globalité de cela qui fait une politique. Et cette politique, je l'ai dit tout à l'heure, est totalement avalisée par les employés communaux. Je voudrais indiquer une chose, là on est en « *one shot* », quand on fait des augmentations sur différents critères où l'on améliore la situation du personnel communal, c'est de façon structurelle et durable. Là, c'est une opération de communication qui me paraît un peu particulière.

Je voudrais vous rappeler aussi, Madame AGOSTA, c'est facile d'être généreux quand on est au gouvernement, on fait ce qu'on veut puisqu'il y a le déficit budgétaire. Nous, on ne peut pas, ça n'existe pas et donc il y a une nécessité d'être attentif, rigoureux et sérieux. Beaucoup de communes n'ont rien donné, on a estimé que compte tenu de l'ensemble de la politique de rémunération des agents, il fallait donner quelque chose, on a essayé de globaliser et de donner 50 % et cela n'exclut pas des mesures complémentaires et différentes, donc il faut un jugement global. En tous les cas, que l'État ne donne pas de leçon parce que ce qu'il y a de difficile avec l'État, c'est que lui peut toujours se mettre en déficit, il n'y a pas de problème, il peut donner et c'est de toute façon à la fin le contribuable qui paie. Nous, on ne peut pas, donc on est un peu attentif sur le moyen et long terme.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE PAR 40 VOIX**

**4 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI**

#### **AFFAIRE N°4 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur un emploi permanent - article L.332-8 2° du code général de la fonction publique**

**Mme MANA** : Nous avons un départ à la retraite d'une personne qui travaillait au Bureau d'étude, un technicien bâtiment chargé d'opérations. Et suite à la mobilité externe de la responsable de l'exécution budgétaire des dépenses, nous devons donc procéder à son remplacement.

Nous avons reçu des candidatures pour ces deux postes, mais il n'a pas été possible d'identifier de fonctionnaires présentant les qualités requises. C'est pour cela que nous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des recrutements externes. Il s'agissait de deux catégories B qui sont parties.

**M. LE MAIRE** : Pas de question ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°5 - Service du Commerce - COMMERCE ET OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC - Marché forain du port - Déplacement du marché à  
l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile**

**Mme RITONDALE** : Merci, Monsieur le Maire. Comme tous les ans, la commune organise la Semaine Olympique de voile du 20 au 27 avril. Pour les besoins de cette manifestation, les parkings situés le long des avenues du Docteur Robin seront occupés par les installations (chapiteaux, remorques). Donc le marché ne pourra pas avoir lieu et comme tous les ans, on le déplace sur le parking de l'Hippodrome les dimanches 14, 21 et 28 avril 2024.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Oui.

**Mme FERJANI** : Juste une question rapide. Je profite de cette intervention, il y a la flamme olympique qui va passer aussi le 10 mai au niveau de l'Almanarre, et on n'a aucune information sur le circuit de la flamme olympique, ni les horaires, parce que je pense que cela va fortement impacter la circulation et le fonctionnement des commerces. Donc c'est juste une interrogation.

**M. LE MAIRE** : C'est une préoccupation du service de sécurité et du service des sports. Moi, je n'ai pas le détail, il va y avoir une marche ou une course sur la route du sel, c'est pour ça qu'on la répare rapidement, je ne voudrais pas qu'il y ait un accident. Et une arrivée que je trouve très pertinente sur le site d'Olbia où les Jeux olympiques retrouveront leurs racines. Pour le reste, la circulation va être organisée, et je fais confiance aux services de Monsieur THIEBAUD, il n'est pas là, mais on s'en occupe. Et il y aura bien sûr une communication très forte, la population doit y être, c'est ce que l'on souhaite.

Donc personne n'est contre pour les déplacements ? OK.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°6 - COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché  
forain du centre ville - Déplacement partiel du marché à l'occasion du Festival  
des Cultures Urbaines**

**Mme RITONDALE** : Du 13 au 14 avril, il y a le festival des cultures urbaines. Pour les besoins de cette manifestation, la place Clemenceau devra être libre, y compris pour le marché hebdomadaire du samedi matin.

Afin d'assurer cette continuité, il est proposé de déplacer, le samedi 13 avril 2024, une partie des commerçants non sédentaires habituellement installés place Clemenceau, sur l'avenue Joseph Clotis. Nous demandons l'autorisation de déplacer.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°7 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Désaffectation et  
Déclassement d'une partie du Domaine Public Communal - Avenue de  
l'Aéroport**

**M. CORNILEAU** : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le 23 juin dernier, le Conseil Municipal a voté le principe de la vente de cette parcelle de 2 000 mètres carrés située derrière la station-service au niveau du rond-point Arromanches. La vente n'est pas encore réalisée.

Il s'agit aujourd'hui de constater que cette parcelle n'est plus affectée à l'usage d'un service public ou à l'usage direct du public. Par conséquent, en constatant cette désaffectation matérielle du terrain, nous pourrons prononcer le déclassement du domaine public communal de cette parcelle.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°8 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine Public  
Communal - STADE DU POUSSET ANDRÉ DEGGIOANI- 61 Bis allée du Pousset  
- Autorisation à LA SOCIÉTÉ TDF de déposer une demande d'autorisation  
d'urbanisme pour la modification d'une antenne existante**

**M. CORNILEAU** : La société TDF a sollicité la commune pour modifier une installation de radiotéléphonie mobile déjà existante sur site.

Donc il s'agit d'acter cette modification dans le cadre d'un avenant à la convention du 16 avril 2018. Et d'autoriser la société TDF à effectuer toutes les démarches administratives et réglementaires, notamment en matière d'urbanisme.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°9 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0171 formant le lot n°43 - M. ULRICH Laurent - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : Monsieur ULRICH Laurent est titulaire d'un bail emphytéotique conclu pour 70 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1955. Les trois baux sur lesquels nous allons délibérer concernent l'Ayguade et ces trois baux se terminent en décembre 2024.

Ici, Monsieur ULRICH Laurent est propriétaire sur le lot 43 du lotissement communal de l'Ayguade, au 12 avenue des Hirondelles. Sa construction à usage d'habitation a fait l'objet de travaux d'amélioration énergétique et d'amélioration d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La deuxième commission a émis un avis favorable de principe le 5 décembre 2023. Il y a par conséquent lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Ce bail expirera le 31 décembre 2053.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°10 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0175 formant le lot n°39 - M. et Mme LATAPY - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : Monsieur et Madame LATAPY pour le lot numéro 39 au 4, avenue des Hirondelles. La maison a fait l'objet de travaux de surélévation, lesquels ont obtenu l'attestation de non-contestation de la conformité le 10 mai 2023.

La deuxième commission a émis un avis favorable le 5 décembre 2023. Donc là aussi, nous accordons 29 ans supplémentaires et nous portons la durée du bail à 99 ans.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**



**AFFAIRE N°11 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE  
- L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0288 formant le lot n°136 - SCI  
YORI - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : La SCI YORI pour le lot 136 du lotissement communal de l'Ayguade, vous connaissez bien, c'est au 6, place Daviddi. Cette parcelle supporte une construction à usage de commerce ayant fait l'objet de travaux d'amélioration énergétique.

La deuxième commission a émis un avis favorable de principe le 26 septembre 2023. Et là encore, nous accordons 29 ans supplémentaires et le bail expirera le 31 décembre 2053.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°12 - SERVICE HABITAT - Convention de gestion tripartite relative à  
la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain. Autorisation  
donnée à Madame GALLART de signer l'avenant N°5**

**M. LE MAIRE** : Convention de gestion tripartite relative à la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain pour donner l'autorisation à Madame GALLART de signer l'avenant numéro cinq. Vous savez qu'il y a une convention qui lie la commune, TPM et Var Aménagement Développement pour la mise en place du renouvellement du centre-ville et du quartier de la gare. Il y a chaque année le CRAC qui permet de vérifier exactement les dépenses qui ont été opérées, et donc des ajustements doivent intervenir par rapport aux prévisions. Ces ajustements justifient à chaque fois un avenant et c'est donc l'autorisation donnée à Madame GALLART de signer cet avenant. Vous avez les détails dans la délibération.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°13 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Fourniture  
d'électricité pour les bâtiments et sites de la commune d'Hyères - Mise en  
appel d'offres ouvert**

**M. GIRARDO** : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons entendu le sujet, lors de ce Conseil, du prix de l'énergie.

Les marchés relatifs à l'acheminement et la fourniture d'électricité des bâtiments et sites de la commune arrivent à échéance au 31 décembre 2024. Il convient, dès à

présent, de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres pour une durée ferme de trois ans à compter du 1er janvier 2025. La procédure se compose des trois lots :

- Lot numéro un : sites HTA à haute tension ;
- Lot numéro deux : sites BT supérieurs à 36 kilos pour les tarifs jaunes ;
- Lot numéro trois : sites BT inférieurs ou égaux à 36 kilos pour les tarifs bleus.

Ces nouveaux besoins sont estimés annuellement à :

- 330 230 euros TTC pour le lot numéro un ;
- 229 492 euros TTC pour le lot numéro deux ;
- 315 428 euros TTC pour le lot numéro trois.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette nouvelle procédure.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°14 - COMMANDE PUBLIQUE - SPORTS-ÉDUCATION-JEUNESSE - Transports des élèves des écoles de la ville, des enfants en accueil de loisirs et diverses personnes vers les installations sportives, les lieux culturels et autres excursions - Accord-cadre à bons de commande et Marché mixte - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

**Mme MARINO** : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération annule et remplace la délibération 41 du 23 juin 2023, suite à la modification relative au lot numéro un, c'est le sport, et aux précisions qui ont été apportées aux intitulés des trois lots.

De ce fait, le lot numéro un n'est plus un simple accord-cadre à bons de commande, mais un marché mixte comportant à la fois une partie forfaitaire et une partie en accord-cadre à bons de commande. Et la mention « accord-cadre à bons de commande » a été ajoutée aux lots deux et trois.

Les trois marchés relatifs aux transports des élèves des écoles de la ville, des enfants en accueil de loisirs et diverses personnes vers les installations sportives, les lieux culturels et autres excursions sont arrivés à échéance au 31 décembre 2023. Des avenants ont été passés afin de prolonger la durée de ces trois contrats jusqu'au 29 février 2024 permettant ainsi d'assurer la continuité du service public le temps de finaliser la nouvelle procédure de relance.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue d'attribuer les marchés des transports des élèves des écoles de la ville, des enfants en accueil de loisirs et diverses personnes vers les installations sportives, les lieux culturels et autres excursions. Le marché mixte relatif au lot numéro un, donc le sport, et les accords-cadres à bons de commande relatifs aux lots numéro deux et trois sont passés pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, et sont renouvelables trois fois à la date anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an.

La procédure se compose des trois lots séparés suivants, et affectés des montants annuels suivants :

- Pour le lot numéro un, le sport : montant annuel 60 000 euros TTC et montant annuel maximum 200 000 euros TTC ;

- Pour le lot numéro deux, éducation, transport des élèves et adultes des écoles du premier degré municipales et diverses personnes vers les lieux culturels et autres excursions, accord-cadre à bons de commande : montant annuel minimum 60 000, montant maximum 200 000 euros ;

- Pour le lot trois, la jeunesse, transports des enfants et adultes des accueils de loisirs et séjours vers divers lieux, accord-cadre à bons de commande : montant annuel minimum 60 000, maximum annuel 200 000.

Je vais laisser de côté la valeur technique, etc., pour les différents lots. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou sa représentante, à signer les marchés correspondants dans les conditions contractuelles précitées. Les projets de contrat et les pièces de la procédure sont consultables au service de la commande publique.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°15 - SERVICE ÉDUCATION - JEUNESSE - Convention pour une mission de conseil en vue de la désimperméabilisation, restructuration et végétalisation des espaces extérieurs des écoles maternelles de Costebelle, de Françoise Dolto et des Mouettes**

**Mme MARINO** : Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure, c'est un superbe projet auquel on est très attaché et nous avons besoin pour cela du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. Créé à l'initiative du Conseil

Départemental, c'est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public.

La commune d'Hyères-les-Palmiers souhaite engager, à la suite du traitement de la cour de l'école maternelle Godillot en 2023 selon le principe des « Cours Jardins, tous Jardiniers » du CAUE VAR, une programmation pluriannuelle de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces extérieurs de toutes les écoles publiques de la commune. Elle sollicite l'aide et l'assistance du CAUE VAR pour l'accompagner à nouveau dans ce projet, en animant la démarche participative avec les enfants et adultes de chaque école.

L'assistance du CAUE portera ainsi sur la définition d'un schéma et des principes d'aménagement des cours des écoles maternelles de Costebelle, Françoise Dolto et des Mouettes en vue de la réalisation des travaux par la commune. La présente convention a pour objet de prévoir pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Le financement par la Ville ;
- Les modalités pratiques de la mission de conseils ;
- L'animation des ateliers de rencontres et d'échanges ;
- La séance de travail avec les enfants.

Nous vous demandons donc d'approuver ce principe de convention.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ?

**M. ROUX** : J'approuve.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°16 - SPORTS - Renouvellement de la convention entre la Ville d'Hyères et la Société M2 Sailing concernant l'amarrage d'un Class 40 au sein du Port d'Hyères Saint-Pierre**

**M. ROUX** : Monsieur le Maire, Chers collègues. Le Conseil Municipal, en décembre et février 2023, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Société M2 Sailing pour les saisons 2022 et 2023 de « Course au large Class 40 », avec pour objectif de soutenir le skipper hyérois Mikael MERGUI durant sa préparation technique et sportive aux courses transatlantiques « Route du Rhum 2022 » et « Transat Jacques Vabre 2023 ».

Au vu des nombreuses retombées médiatiques et des retours positifs sur les actions pédagogiques proposées par M2 Sailing, la reconduction de la convention est

présentée pour les trois prochaines saisons de « Course au Large Class 40 », avec pour objectif sportif identifié une participation à la course transatlantique « Route du Rhum » en octobre 2026.

Par conséquent, un renouvellement de partenariat entre la Ville d'Hyères et la M2 Sailing est proposé afin de permettre la préparation technique et logistique du bateau « Centrakor » au port d'Hyères tout en proposant la réalisation d'actions pédagogiques auprès des scolaires et des écoles municipales de voile communales ainsi que la participation aux différentes animations et manifestations sur le Port d'Hyères. Voilà, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°17 - BÂTIMENTS - PORTS ET ACTIVITÉS PORTUAIRES - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Centre Commercial du Nautisme, de la base nautique du port et de ses abords - Résiliation du marché**

**M. LE MAIRE** : Vous n'ignorez pas que nous avons relancé, et nous sommes en train d'achever, la réhabilitation complète de la base nautique, son extension et la rénovation du Centre Commercial du Nautisme. La maîtrise d'œuvre avait été, le 18 mai 2017, notifiée au groupement d'intérêt économique Revea Concept pour un montant de 371 000 euros, avec un montant prévisionnel provisoire des travaux de 5,3 millions d'euros.

À ce jour, compte tenu des désordres qui ont été constatés lors de l'exécution des travaux de réhabilitation et de l'absence quasi totale de prise en charge de leur résolution par le maître d'œuvre, divers courriers lui ont été adressés. Deux courriers de mise en demeure, dont un évoquant la résiliation, sans réponse.

Donc, ce que nous proposons aujourd'hui, c'est de résilier le marché pour faute du titulaire de la maîtrise d'œuvre. Bien sûr, nous lui imputerons les frais liés au bon achèvement de l'ouvrage. Oui, Madame ?

**Mme TROPINI** : Merci, Monsieur le Maire. Notre groupe s'abstiendra, car nous considérons qu'il est particulièrement difficile, voire même impossible aux membres du présent Conseil Municipal de se prononcer sur la résiliation d'un marché public pour faute du maître d'œuvre sans nous transmettre toutes les informations relatives aux manquements allégués.

Je profite de l'occasion pour revenir sur vos déclarations lors du dernier Conseil Municipal concernant le marché de la base nautique et du Centre Commercial du Nautisme. Vous avez évoqué un préjudice d'environ 500 000 euros, un montant déjà

très significatif. Cependant, je trouve préoccupant que vous n'ayez pas remis en question le chiffre avancé par Monsieur INFANTE lors de son intervention le 22 décembre dans le Var Matin, où il a affirmé que le préjudice pour la commune était au minimum de 1 352 632 euros, montant très alarmant. Je précise que je ne partage aucune affiliation avec Monsieur INFANTE, mais nous sommes tous conscients de ses compétences en matière de comptabilité. De plus, si mes informations sont exactes, il serait ingénieur en bâtiment de formation, ce qui le rend particulièrement qualifié pour évaluer de telles situations.

Il est donc impératif que vous clarifiiez le préjudice réellement estimé subi par la commune aujourd'hui, car il est de notre devoir de connaître la vérité sur cette question.

**M. LE MAIRE** : Madame FERJANI.

**Mme FERJANI** : Je ne comprends pas pourquoi vous nous proposez sous forme de délibération le vote de la résiliation du marché passé avec Revea Concept. Nous vous avons prévenu en 2021 lors de notre intervention, nous vous avons alerté sur les différents litiges, notamment en termes de réception de chantier avec les travaux inachevés, alors que la base nautique a été inaugurée et ouverte au public. Nous avons soulevé un désordre en termes de prix des produits et des prestations nettement supérieurs au marché. Et de notre incompréhension face à la volonté initiale de faire supporter la totalité de la surfacturation à la charge des commerçants. Monsieur Denis INFANTE, porte-parole des commerçants, vous a également alerté et il a d'ailleurs témoigné dans Var Matin sur ces différents sujets.

Vous nous demandez aujourd'hui de prendre une décision pour une affaire totalement opaque, sans avoir pu consulter les différents rapports et notamment le rapport Dekra qui contiendrait à lui seul plus de 120 injonctions. Pourquoi avoir attendu si longtemps avant d'agir et dénoncer ce contrat ? Vous allez me répondre : « Mieux vaut tard que jamais ». Cependant, vous n'avez pas besoin de passer cette décision au vote du Conseil Municipal pour résilier ce marché et ainsi reporter la responsabilité sur l'ensemble du Conseil.

Nous vous demandons donc d'assumer cette décision et cette responsabilité, ainsi qu'aux différents intermédiaires concernés et impliqués dans cette affaire. C'est ainsi que nous nous abstiendrons.

**M. LE MAIRE** : Juste pour le dernier point, parce que si d'aventure je pouvais prendre la décision, je n'aurais aucun problème pour la prendre. Comme la maîtrise d'œuvre a été attribuée par délibération, on est obligé de passer en Conseil Municipal pour lever la maîtrise d'œuvre, voilà la réponse que me font les services. Si vous avez d'autres avis, vous me les communiquerez, mais voilà la réponse qui est faite. Mais ça ne pose aucun problème, si vous voulez vous abstenir ou voter contre, de toute façon compte tenu de ce maître d'œuvre, je prends la responsabilité complète dans l'affaire.



J'entends des choses avec de grands spécialistes ou des compétences autoproclamées, moi, je fais confiance aux gens de l'art. C'est comme si je vous disais : « J'interdis à quiconque de parler de finances ici parce que je suis professeur d'université et agrégé de sciences économiques », on prend les gens pour des « débiles » ou quoi ? Parce que quelqu'un a eu un diplôme d'ingénieur je ne sais où il y a 40 ans, il faudrait que tout le monde se taise et accepte ce qu'il dit ? Mais vous plaisantez, Madame ! Il y a des services compétents, il y a des structures compétentes auxquelles on fait appel pour avoir une réponse informée. Mais ce n'est pas parce que Monsieur X ou Monsieur Y, qui a un diplôme d'ingénieur, a un point de vue, que ce sont les Tables de la loi.

Puisque vous évoquez le sujet, je voudrais rappeler un peu l'historique de cette affaire. D'abord si l'on a voulu réhabiliter ces bâtiments, c'est qu'ils étaient vieillissants et moi, je suis à titre personnel très fier de l'image que donne aujourd'hui le bâtiment de la base nautique et de l'espace nautique par rapport à ce que l'on a connu. Aller aujourd'hui sur le port et voir la qualité de ces bâtiments, cette petite place, etc., c'est remarquable. Ils ne vous plaisent pas ces bâtiments, Madame ? Est-ce qu'ils vous plaisent, c'est la question que je vous pose. Ceci n'implique pas que les travaux se soient déroulés dans de bonnes conditions, ça n'a pas de rapport. Mais je veux rappeler quand même quel est l'objectif et quelle est la situation.

Deuxième impératif qui était fixé, c'était de se mettre au service des commerçants. Les commerçants n'avaient plus de droit et là, grâce à une modalité qui leur fait financer les travaux, dans des conditions assez privilégiées je vous l'avoue, ils vont pouvoir ou ils peuvent être présents pendant 30 ans. Et donc avoir en quelque sorte une propriété commerciale qu'ils peuvent négocier, donc c'est un avantage très important, légitime puisqu'ils font fonctionner le port, mais qui n'était pas dû, et on a fait ce montage à cet effet. On l'a fait d'ailleurs en parfaite harmonie avec Monsieur INFANTE même si les modalités ont été plus définies par moi que par lui qui voulait un GIE.

Ensuite il fallait à ce moment-là estimer, pour qu'il y ait la contribution des commerçants, le coût éventuel des travaux, ce qui était compliqué. On a dit, je crois, 2,5 millions, dont les travaux du CCN pour 1 763 000 euros. Ce que l'on a vu à l'expérience, c'est que ça coûtait moins cher. Et ce que l'on a vu également à l'expérience, c'est qu'une erreur avait été commise, erreur à discuter, d'avoir introduit dans les travaux que devaient financer les commerçants l'espace nautique qui est propriété de la commune, mais qui sert peut-être à tout le monde. On a donc réduit, en novembre 2020, de 30 % le montant de la participation des commerçants, participation, je vous le rappelle, qui est lissée sur 30 ans, c'est une petite surtaxe sur le loyer. Donc pour avoir 30 ans de propriété commerciale compte tenu du niveau de l'investissement, c'est remarquable et je m'en réjouis. Il y a un problème ?

**M. MARTIN** : Excusez-moi, tout à l'heure vous avez parlé tout content de la qualité des travaux. Moi, je vous le dis, je ne suis pas content de la qualité des travaux, je ne dis pas qu'il ne fallait pas le faire, mais la qualité des travaux n'est pas bonne.

**M. LE MAIRE** : Laissez-moi terminer ma démonstration, vous parlerez après. J'ai bien compris et j'ai bien dit que l'objet est pertinent et que les modalités de réalisation des travaux ont été très difficiles et très discutables. Que s'est-il passé entre juin 2018 et 2019 ? Il n'y a pas eu de problèmes majeurs qui ont été signalés. Et puis, des travaux de finition ou de reprise qui devaient être réalisés par les entrepreneurs ont été identifiés, ce qui a justifié de ne pas réceptionner ces travaux en décembre 2019. Aucun signalement n'a été effectué par le maître d'œuvre, toutes les informations, tous les constats ont été faits par nous-mêmes ou par les soins notamment de Monsieur INFANTE. Janvier 2020 - 2021, les entreprises promettent par exemple de changer les vitres, de refaite telle ou telle chose, ça traîne, la Covid vient là-dessus et on a un mauvais dimensionnement, une mauvaise qualité des verres qui n'est toujours pas totalement résolue. Simplement, je me permets de dire que le maître d'ouvrage, en tout cas votre serviteur, est incapable de savoir si le vitrage qui est là est pertinent ou ne l'est pas, on fait donc appel à un spécialiste, on fait appel notamment aux entreprises.

Devant toutes ces difficultés, parce qu'on n'y retrouvait plus beaucoup de petits, on a sollicité trois aides. Une pour tout ce qui était commande publique, marché public, assistance juridique du cabinet Charel qui est le numéro un sur ces sujets-là. Pour les expertises techniques, on a diligenté le cabinet AAZ Expertise Construction qui a fait un travail de bénédictin, c'est pour cela d'ailleurs que parfois il y a un nombre incalculable de reprises à faire parce que ça va du bouton de chemise à la qualité du tissu, mais il a raison. Et puis, on a fait faire une analyse financière par le cabinet Grant Thornton. Tout cela a été fait en 2021 et donc, c'est une volonté de transparence de mettre ça dans les mains des experts, de vrais experts. C'est le croisement de ces données qui a fait apparaître, et confirmer peut-être pour certains, des irrégularités dans l'exécution de certains lots, mais aussi dans le paiement de certaines prestations.

Il y a eu trois problématiques : des prestations qui ne correspondaient pas exactement à celles prévues au cahier des charges, des prestations qui représentaient des malfaçons et des prestations qui n'ont pas été réalisées et qui ont été réglées sur avis du maître d'œuvre par le maître d'ouvrage. Ces problématiques correspondent aux problèmes principaux suivants : vitrage, vide sanitaire, étanchéité, ventilation, climatisation. Sans que le maître d'œuvre n'en précise ou n'en signale à aucun moment l'existence.

On a donc pris trois types d'actions et on est dedans aujourd'hui. Premier type, c'est réaliser des travaux rapidement sur ce qui peut l'être pour faciliter la vie des entreprises. Et on a mandaté un cabinet spécialisé en maîtrise d'œuvre, j'espère qu'il sera meilleur que le précédent, qui a établi un état des lieux et un diagnostic pour engager les travaux nécessaires sur les postes suivants : menuiserie extérieure, étanchéité des toits-terrasses, ventilation des locaux commerciaux, accessibilité aux ventilations des vides sanitaires, climatisation. Pour ce qui est de la menuiserie, on a déjà consulté une entreprise et on pense que la première intervention pourrait être

réalisée (je parle sous le contrôle des services techniques) au premier semestre 2024. Pour l'étanchéité, de la même façon, le recalibrage devrait intervenir au premier semestre 2024. Pour la ventilation des locaux commerciaux et vides sanitaires, là, il y a des travaux en cours, mais ça devrait être fait avant la fin de l'année. Et en plus, il y a des dispositifs de chauffage un peu originaux qui font que si un chauffage est en panne, les 42 boutiques ont leur climatisation en panne... Monsieur INFANTE nous parle d'un système communiste avec humour, on va essayer de régler ce problème dans les meilleurs délais, etc.

Le coût de ces travaux sera pris en charge par le budget du port sur des locaux du port, mais on essaiera de compenser par une avance de la Ville. Je ne veux pas, j'assume les responsabilités du maître d'ouvrage que nous étions, que le port se voie imputer cette responsabilité, donc je proposerai en temps utile de financer par une avance de la Ville, pourquoi est-ce que je dis « avance » ? Parce que, vous le verrez après, on instruit les demandes devant les tribunaux, qu'ils soient civils, administratifs ou pénaux, pour mettre en cause la responsabilité du maître d'œuvre et des entreprises. On espère bien être remboursé à ce moment-là et le circuit financier sera rétabli.

Deuxième action au-delà des travaux : l'indemnisation sur deux bases, je vous passe les détails, il y a les stores qui ont posé des problèmes parce qu'il y en a qui les avaient, d'autres qui les voulaient, d'autres encore qui ne les voulaient pas, aujourd'hui tout le monde les veut. On va essayer de faire en sorte que l'équité soit respectée. Et d'autre part, il y a des travaux qui ont été réalisés par les commerçants au dernier moment. Par exemple, comme il y a eu des dégâts, comme une petite fuite d'eau, lors des travaux ou une dalle du plafond qui avait cédé, ils ont fait remplacer ou réparer eux-mêmes. Nous devons avoir une possibilité financière pour les rembourser parce que c'est lié aux travaux qui ont été effectués.

Et le troisième volet, c'est le volet contentieux dans notre action. On a, vous le savez, saisi le procureur de la République au titre de l'article 40 pour dénoncer ces errements, pour ne pas dire davantage, au niveau de la maîtrise d'œuvre et des entreprises. Et c'est lui qui dira le droit et les responsabilités, ce n'est ni Monsieur INFANTE, ni moi, ni le pape, c'est le tribunal et le juge qui le diront. Et on saisit également le tribunal administratif pour que les responsabilités soient bien définies et les indemnités bien fixées.

Donc je le répète et que Monsieur MARTIN l'entende bien, je suis bien conscient que ces travaux nous ont fait connaître de très grandes difficultés, je suis le premier à le regretter, que peut-être n'avons-nous pas été assez rapides dans les réactions, mais quand on a une responsabilité publique, il faut quand même marcher sur des zones sûres. C'est vrai aussi que de Monsieur GALLERON à Monsieur BARALE en passant par Monsieur PEYRET, Monsieur CICOLETTA, Monsieur BRUNO, le hasard a fait que le suivi a été parfois un peu complexe et successif, mais c'est ma responsabilité de maître d'ouvrage, et la transparence a toujours voulu être totale. C'est pour cela que nous avons demandé à ces trois spécialistes au niveau juridique,

technique et financier, de faire des audits, ils sont à disposition. C'est une lecture qui est complexe, mais c'est nécessaire et j'espère que les tribunaux reconnaîtront les responsabilités.

Après, on ne va pas frapper sa coulpe, c'est comme ça, c'est un marché très compliqué. Il serait moins compliqué si, assez curieusement, le centre du nautisme relevait d'une propriété communale, alors que l'espace nautique est, lui, propriété communale, donc il y a deux budgets, il y a deux maîtres d'ouvrage, c'est un peu complexe, mais c'est l'héritage de l'histoire, je ne sais ni pourquoi ni comment ça a été comme cela. Ma volonté, c'est la clarté la plus totale sur cette affaire. Mais aujourd'hui, nous sommes bien obligés de constater que l'on n'a même plus la possibilité de s'adresser au maître d'œuvre, il ne répond pas, il n'y a pas de numéro au maître d'œuvre que vous demandez... Donc on va en prendre un autre, en tous les cas pour dire ce qu'il faut faire de façon plus organisée pour faire les travaux qu'il y aurait à compléter.

**Mme TROPINI** : Monsieur le Maire, si toutefois votre *blog* préféré, celui que vous évoquez souvent, n'abordait pas le sujet, je ne vous interrogeais pas au dernier Conseil, votre majorité n'était pas informée que vous déposez un signalement et les articles de presse ne voyaient pas le jour. Quand vous parlez de transparence, je pense qu'il faudrait peut-être revoir le terme parce qu'on n'a jamais eu aucune information.

**M. LE MAIRE** : Vous avez raison d'en parler et je vous en remercie, et je demande à la presse de le noter. En matière de transparence, je suis allé moi-même devant le Conseil d'exploitation des ports avec l'ensemble des usagers, des personnels, présenter ce dossier, pas de question, pas de débat, acceptation et compréhension. Et j'ai réuni l'ensemble des professionnels du nautisme, en présence de Monsieur INFANTE, dans les mêmes conditions de courtoisie et de compréhension réciproque. Après, ce qui est un peu gênant, c'est que ce qu'on entend et ce qu'on lit est complètement différent de la situation quand on est sur le terrain et qu'on rencontre les personnes. Bien entendu, je souhaite que les difficultés puissent être résolues le plus vite possible et je peux vous dire que ce n'est pas Beyrouth sur le port, et que l'on fait en sorte que ce soit rapidement un lieu de qualité.

Mais merci d'avoir mis l'accent là-dessus, je savais bien entendu qu'en résiliant la maîtrise d'œuvre, ce qui est quand même un acte fort, il y aurait un débat et je vous remercie de l'avoir mené. Donc je mets aux voix la résiliation de cette mission de maîtrise d'œuvre. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Pas de contre ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX**

**9 ABSTENTIONS** : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Madame Geneviève BURKI,

**Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N°18 - CITOYENNETÉ - CIMETIÈRES - Régularisation du cimetière de Port-Cros - attribution de concessions**

**Mme RITONDALE** : Le mode de gestion du cimetière de Port-Cros diffère des autres cimetières communaux. En effet, depuis la cession du cimetière par l'État à la commune le 23 décembre 1958, aucun mode de gestion n'a été mis en place et des sépultures, des inhumations et travaux ont depuis été réalisés par les habitants, sans titre de concession.

C'est pourquoi, après concertation avec les Port-Crosiens, il a été décidé de procéder à la régularisation administrative du cimetière, afin de se conformer aux dispositions légales et garantir le bon fonctionnement des cimetières communaux.

En conséquence, il sera demandé aux propriétaires de sépultures existantes de se faire connaître auprès du bureau des cimetières, dans les six mois à compter de la publication de la présente délibération, afin de faire enregistrer leur concession et de fournir la liste des personnes inhumées, afin qu'un titre de concession soit établi.

Je vous propose que cette concession soit établie à titre gratuit, pour une durée de 15 ans, et qu'à terme, celle-ci soit renouvelée sous forme de concession trentenaire au tarif en vigueur, ou reprise en l'absence de renouvellement.

Par ailleurs, les concessions non régularisées dans le délai de six mois, seront considérées comme abandonnées et pourront, le cas échéant, être reprises par la commune.

Enfin, toute concession faisant l'objet de travaux, de rénovation, d'inhumation, devra dorénavant se conformer au règlement communal des cimetières, notamment quant à l'implantation, aux dimensions, et aux autorisations administratives préalables.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. C'est une petite délibération, une petite île, une petite population et pourtant, c'est important. Il y a actuellement 12 personnes qui vivent à Port-Cros, ce n'est donc pas une mégalopole, mais c'est vrai qu'il y a des personnes qui y ont toujours vécu, qui sont âgées et qui se posent des questions décisives. Et je suis très heureux qu'à l'initiative William SEEMULLER et de Madame RITONDALE, on ait trouvé une modalité qui préserve cette dimension de cimetière marin, je pense que le Parc de Port-Cros y est également attaché. Cela permettra aux deux ou trois personnes qui le souhaitent, dans des conditions convenables, d'y finir leurs souvenirs.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°19 - Service des Ports - SERVICE DES PORTS DE PLAISANCE  
d'HYERES- PORT ST-PIERRE : Exonération totale ou partielle de redevances  
pour les bateaux participant à différentes manifestations nautiques durant  
l'année 2024**

**M. BRUNEL** : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération nous permet de souligner l'attractivité du port Saint-Pierre pour les manifestations nautiques grâce à ses compétences techniques et à la qualité de son accueil. En effet, ce ne sont pas moins de 23 compétitions qui sont ainsi organisées en 2024.

Dans ce contexte, il est donc proposé d'appliquer les exonérations suivantes :

Une exonération partielle des redevances d'amarrage, soit 50 % du tarif passager de l'année en cours pour les bateaux participant aux manifestations énumérées dans le tableau qui a été joint.

Par ailleurs, une exonération complète dans les conditions suivantes :

- Une exonération complète pour les redevances d'amarrage pour les bateaux amarrés au Bassin des Dériveurs tel que précisé également dans ce tableau ;
- Une exonération complète des redevances d'amarrage et pour les occupations et les stationnements sur les terre-pleins du port, notamment pour la Semaine Olympique Française de Voile, la Société Nationale de Sauvetage en Mer ;
- Une exonération totale de redevance pour les bateaux participant à trois challenges qui ont été mentionnés, la Grande Course Offshore, le Championnat du Monde de Formula Kite, le Défi Nautique Lions, l'Archi's Cup, Hyères Voiles de tradition, Novembre à Hyères et Class 40.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous fais remarquer que je suis filmé et je fais comme si l'autorisation m'avait été demandée et que j'ai accepté. Il faut le demander à chaque séance, donc vous me l'avez demandé et je vous remercie. Vous me ferez part de son utilisation, elle ne sera pas publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°20 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Avenant de prolongation  
de la Convention de Partenariat pour l'utilisation des produits de dragage**

**M. BRUNEL** : Par délibération du 8 septembre 2017, le Conseil Municipal validait l'établissement d'une convention entre le Conservatoire du Littoral, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville d'Hyères. Prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018



pour une durée de trois ans, la convention a été prolongée par délibération du 20 novembre 2020.

Le Conservatoire du Littoral et la Métropole TPM ont respectivement exprimé leur volonté de reconduire cette convention, en raison des besoins notamment en apports réguliers de matériaux de type sableux pour le rechargement de digues internes, du littoral ou encore le surfacage de pistes des Salins d'Hyères.

Par conséquent, il est proposé de valider la prolongation de la convention pour une durée de trois ans, par voie d'avenant.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°21 - SERVICE DES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES - PORT ST PIERRE : Vente de glaçons, glace pilée, glace carbonique - Fixation des tarifs**

**M. BRUNEL** : Une demande tous les usagers et plaisanciers du port qui souhaitent avoir cette vente de glaçons, de glace pilée et de glace carbonique.

Il vous est donc demandé, si vous voulez bien, d'approuver la grille tarifaire présentée dans le tableau qui vous a été joint.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? C'est donc adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°22 - DIRECTION DE LA TRANSVERSALITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Définition des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables**

**M. LAURENT** : Je vous remercie, Monsieur le Maire, Chers conseillers municipaux et Chers adjoints. La boucle est bouclée par rapport au rapport du développement durable qui a été décrit par François CARRASSAN tout à l'heure. Je vais vous parler de la définition des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables pour la commune d'Hyères, comme toutes les communes françaises, par rapport à la loi APER. C'est une loi qui définit la solarisation des parkings et des toitures et qui fait obligation aux communes de définir cette zone d'accélération pour l'implantation d'installation terrestre de production d'énergies renouvelables.

Ces zones doivent être définies avant la fin du mois de février 2024, donc autant vous dire que c'est demain. À ce stade, il n'y a pas d'obligation sur les zones

retenues de réaliser un projet d'énergies renouvelables. En revanche, sur les zones qui ne sont pas définies dans cette délibération, bien sûr les projets restent possibles.

Cette obligation légale répond à des demandes européennes qui visent à réévaluer par une cartographie, la production d'énergie produite par commune. Le travail a été réalisé par le service de la mairie, par manque de temps il n'a pas été nécessaire de faire appel à un cabinet d'étude. Pourquoi parle-t-on de zones d'accélération ? Parce que les services de l'État ont la volonté d'une rapidité de mise en place de ces zones au travers des délais d'instruction administratifs qui seront réduits. Et puis également des possibilités, à définir par les services de l'État préalablement, d'avantages fiscaux ou de conditions financières particulières.

En ce qui concerne notre commune, nous avons une contrainte relativement importante qui est celle du Parc national de Port-Cros qui limite le photovoltaïque en toiture. En revanche, la commune a décidé également d'implanter des projets photovoltaïques sur ombrière, donc en surplomb de parkings notamment, et également dans le cadre de la méthanisation, vous savez qu'il y a une usine de méthanisation au niveau du site de l'Almanarre.

Nous avons fait le choix, dans le cadre de nos services, de nous focaliser sur les parcelles publiques et parapubliques, des parcelles privées à vocation professionnelle, des zones d'activités économiques et certaines zones actuelles ou futures en OAP. Il y a sur les éléments qui sont joints plus de 1 070 parcelles qui ont été retenues.

Bien évidemment, le secteur médiéval en centre-ville, les monuments historiques, les édifices remarquables, le cœur de village sur Porquerolles sont exclus en raison des contraintes imposées par les Bâtiments de France.

La concertation du public a été organisée pendant trois semaines, du 18 janvier au 8 février 2024. Pour cela, nous avons mis une annonce sur le site de la Ville d'Hyères, il y a également eu un article de presse qui est paru. Nous avons reçu 22 commentaires qui ont été intégrés dans la cartographie.

Après validation du Conseil Municipal, ces zones seront transmises aux services de l'État ainsi qu'à la Métropole où un débat en Conseil métropolitain se tiendra après que chaque Conseil municipal se soit prononcé.

L'objectif de cette délibération est que le Conseil Municipal valide la liste qui est proposée concernant ces 1 070 parcelles qui sont des parcelles cadastrales. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup et merci pour ce travail de bénédictin. Madame MONFORT.

**Mme MONFORT** : Merci, Monsieur le Maire. Une petite question, il me semblait que la loi APER ne parlait pas que du photovoltaïque, mais de l'ensemble des énergies

renouvelables. Donc c'est vrai que cette consultation ne porte que sur le photovoltaïque en toiture. Je vais parler en tant que consultante en environnement avec une spécialisation énergie, pas en tant que Parc national, issue d'une collaboration de presque 40 ans avec les principaux énergéticiens français.

La seule option technique qui nous est proposée sur la commune pour accélérer la production d'énergies renouvelables est le solaire thermique ou photovoltaïque. Sur d'autres sources d'énergie qui sont de faible impact paysagé et des productivités qui peuvent être quasiment équivalents, je pense à la géothermie, à la thalassothermie, à la méthanisation, des études avaient été réalisées dans ce sens quand j'étais en charge de ces problématiques. Que sont-elles devenues ? Est-ce qu'elles ont été actualisées ? Cela me semble indispensable pour ne pas se focaliser sur une seule solution technique et privilégier un mix énergétique pour s'assurer d'une efficacité durable. Cet avis a également été exprimé par le comité Smilo qui préconise en effet de travailler en parallèle sur d'autres sources d'énergie renouvelable adaptables aux îles en particulier. Donc est-ce que l'on va avoir d'autres consultations sur...

**M. LE MAIRE** : Cela n'exclut rien, mais c'était la priorité des priorités qu'il fallait satisfaire. Pour le reste, la réflexion continue, la vigilance continue, pour vous dire les choses il y avait un projet très avancé de TPM de méthanisation à la station d'épuration de l'Almanarre, j'ai demandé à ce que les choses soient revues, pourquoi ? Parce que j'estimais un peu contradictoire qu'il y ait contre peut-être le lieu le plus naturel, le plus emblématique de la ville d'Hyères, sept ou huit camions qui viennent livrer les boues des autres stations d'épuration de la Métropole puisqu'il y avait une sorte de convergence, avec tout ce que cela pouvait comporter. Et il me paraissait comme important de réfléchir à un autre lieu qu'un lieu qui soit contigu aux Salins d'Hyères. Le mieux peut parfois être un peu l'ennemi du bien, il faut être extrêmement prudent, nous, on est au milieu de toutes les contraintes. Quand on dit méthanisation du gaz, je dis très bien du moment que l'on ait aucun effet direct sur la commune, c'est peut-être un peu égoïste, mais par contre qu'on ait un lieu où converge l'ensemble les boues des stations d'épuration pour faire l'opération, j'estime que l'on peut essayer de trouver des lieux plus adaptés que les Salins d'Hyères, donc on réfléchit.

**Mme MONFORT** : Peut-être, mais je pense vraiment à la géothermie.

**M. LE MAIRE** : Rien n'est exclu. Je prends la géothermie dans la réflexion qui est sur l'Espace 3000, on a vraiment mis le paquet sur les problèmes d'économie d'énergie et on a mis la géothermie. Tous les candidats ont dit qu'en tous les cas, à l'endroit où ça se situait, on ne pouvait pas. Il y a sûrement des endroits où l'on peut, mais peut-être ont-ils introduit des variables que je ne maîtrise pas. Mais il faut poursuivre là-dessus, prenons et agissons ce qu'on nous demande aujourd'hui. Et je demande vraiment à Pierre LAURENT et à Monsieur ROY de continuer les réflexions et si le lien peut être établi avec Madame MONFORT, faites-le.

Donc la délibération consiste à accepter la liste qui est fournie par les deux bénédictins dont je parlais tout à l'heure. Je la mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°23 - DIRECTION GÉNÉRALE - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Présentation de l'état des travaux réalisés par la commission au cours de l'année 2023**

**M. LE MAIRE** : Dernière délibération, Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il faut simplement présenter l'état des travaux qui ont été réalisés par la commission au cours de l'année 2023.

Il y a eu une réunion le 18 septembre qui a émis un avis favorable sur le dossier de création d'une régie à autonomie financière pour les ports de plaisance d'Hyères.

Il y a eu une autre réunion le 21 novembre 2023 pour examiner les rapports annuels 2022 des délégataires du service public suivants :

- Fourrière automobile, garage Saint Gervais ;
- DSP des plages du domaine public communal : Kaina Beach et Petit Bain ;
- DSP pour l'exploitation du Casino.

Et la commission a également examiné les bilans d'activité des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière :

- Port Saint-Pierre ;
- Port de l'Aiguade ;
- Port de la Capte ;
- Port Auguier ;
- Port du Niel ;
- Construction et vente de caveaux.

On a satisfait aux obligations sur les travaux qui avaient été effectués. Et on prend acte que cette lecture a été faite et je vous en remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**M. LE MAIRE :** Il y avait une question orale qui m'avait été posée par Madame BURKI à laquelle je ne répondrai pas pour deux raisons. La première, c'est que vous l'avez présentée malheureusement hors délais. La seconde, c'est qu'elle ne relève pas des compétences de la commune, mais de la Métropole. Et la troisième raison, parce que je vous répondrai par écrit au titre de Président de la Métropole sur le sujet que vous évoquez. Merci beaucoup.

**(La séance est levée à 16 h 23.)**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU :**

**23 FEVRIER 2024**

**A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :**

**05 AVRIL 2024**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
M. Olivier MICALLEF, CMD**



**LE MAIRE,  
M. Jean-Pierre GIRAN**









VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS